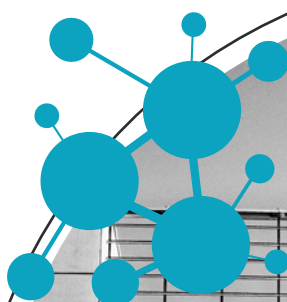


FLE GUIDE DES ETUDES

2021-2022

 **MASTER**



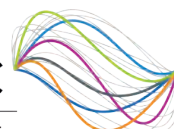
SUP Formations
Certification

Service Universitaire
de Pédagogie



UNIVERSITÉ  **FRANCHE-COMTÉ**

UBFC
UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



 Parcours PLEEN
Politiques Linguistiques - Educatives
et Environnements Numériques





SOMMAIRE

1	Mot de bienvenue	5
2	Candidature	6
2.1	Conditions d'accès	6
2.2	Etudiants relevant de « études en France »	6
2.2.1	Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez à l'étranger	6
2.2.2	Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez en France	6
3	Inscriptions	7
3.1	Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie	7
3.1.1	Personnes dont le coût de la formation est pris en charge	7
3.1.2	Personnes bénéficiant d'un maintien de rémunération sans prise en charge	7
3.2	Etudiants boursiers	8
3.3	Aménagement des examens	8
3.4	Carte étudiant	8
3.5	Les validations : VA / VAPP / VES / VAE	9
3.5.1	La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP) ..	9
3.5.2	La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Etudes Supérieures (VES) ...	9
3.6	Auditeurs (libres)	10
3.7	Transfert universitaire	10
3.8	Annulation inscription	11
3.8.1	Droits d'inscriptions acquittés pour les diplômes nationaux	11
3.8.2	Etudiants boursiers ayant acquitté les droits d'inscription	11
3.8.3	Etudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle	11
4	Règlement général des études et des examens	11
4.1	Organisation des cursus	11
4.2	Règles générales applicables aux M3C de diplôme	12
4.2.1	Notation	12
4.2.2	Deuxième session	12
4.2.3	Capitalisation des unités d'enseignement (UE) et éléments constitutifs (ECUE)	12
4.2.4	Mode de validation du diplôme	13
4.2.5	Règles de compensation	13
4.2.6	Poursuite d'études avec un semestre de retard	13
4.2.7	Règles de redoublement	13
4.3	Absence à une épreuve	14
4.4	Mention	14
4.5	Poursuite des études	14
5	Cours et organisation des examens	15
5.1	Accès aux cours et messagerie universitaire	15
5.1.1	Les cours	15
5.2	Production des étudiants	15
5.2.1	Les productions des étudiants	15
5.2.2	Plagiat	15
5.2.3	Citations et reproductions d'œuvres	15



5.3	Organisation et lieux des examens	16
5.3.1	Examens à Besançon	16
5.3.2	Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer	16
5.3.3	Télé-examens	17
6	Mise en situation professionnelle - Stage	17
7	Certifications	17
7.1	PIX	17
7.1.1	Généralités	17
7.1.2	Objectifs principaux	18
7.2	TOEIC	18
8	Calendrier général	19
9	Contacts pour la filière	20
10	Canaux de communication et d'apprentissage	20
11	Présentation de la formation	21
11.1	Organisation générale du parcours en enseignement à distance	21
11.1.1	Master 1	21
11.1.2	Master 2	21
11.2	Objectifs et compétences visées (Recherche et Professionnelle)	21
11.3	Les connaissances à acquérir	21
11.4	Débouchés professionnels	21
11.5	Poursuites d'études	22
11.6	Professionnalisation et mobilité	22
12	Coût de la formation	22
13	M3C et évaluations des connaissances	23
13.1	Évaluation des connaissances	23
13.2	Première année de master FLE	23
13.3	Deuxième année de master FLE	25
13.4	Tableau récapitulatif des M3C	25
14	Structure du master 1	26
15	Description des enseignements du master 1	27
16	Structure du master 2	42
17	Description des enseignements du master 2	43
18	Calendrier des examens	54
18.1	Master FLE parcours PLEEN 1re année	54
18.2	Master FLE parcours PLEEN 2e année	55
19	Glossaire	56

Le guide des études est un document annuel réalisé par le SUP-FC.

Édition et direction de la publication : Fabrice Bouquet, directeur et Mathilde Bugnon-Henriet, directrice adjointe.

Rédaction : Direction du SUP-FC, Service communication, Direction des études, Responsable scolarité, Enseignants

Conception : Services communication et informatique du SUP-FC



1 MOT DE BIENVENUE



Bonjour à toutes et tous,

C'est peut-être vos premiers pas dans votre démarche de reprise d'études, c'est un choix difficile et vous avez raison de prendre connaissance des informations présentes dans ce guide. Nous sommes le Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification (SUP-FC¹) de l'Université de Franche-Comté². Nous proposons des formations universitaires pour obtenir des diplômes nationaux depuis 1966 à travers le Centre de Téléenseignement Universitaire. Fort de ce savoir-faire de plus de 50 ans, nous proposons aux équipes pédagogiques un accompagnement intégrant les évolutions pédagogiques dans le but de vous offrir un cadre cohérent. Ainsi, vous pouvez évoluer dans chaque enseignement facilement et bénéficier d'un suivi personnalisé. Nous sommes adhérents de la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED³) regroupant les établissements d'enseignement à distance francophones. Notre université, membre fondateur de la Communauté de l'Université Bourgogne Franche-Comté⁴, forme chaque année plus de 1 500 étudiants dans cette modalité distancielle sur dix grands domaines couvrant avec 18 diplômes différents les niveaux du baccalauréat, de licence et de master. Chaque année, nous avons plus de 300 étudiants diplômés en fin de cycle avec des taux de réussite équivalents au présentiel.

Pour mieux répondre à vos attentes de public qualifié d'empêché, nous avons mis en place la demi-vitesse pour l'ensemble de nos diplômes. Avant de développer ce qu'est la demi-vitesse, je voulais revenir sur la notion d'empêché. Celle-ci regroupe toutes les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas suivre votre formation à cause de problèmes géographiques ou horaires. Cela pour différentes raisons comme être en emploi, éloigné de l'université, atteint d'une pathologie ou maladie, sportifs de haut niveau... ou toute raison vous restreignant dans vos horaires ou mobilité. Pourquoi la demi-vitesse, tout simplement pour être cohérent avec le fait que vous êtes empêché. Si vous ne pouvez pas suivre une scolarité classique, c'est que vous ne pouvez pas consacrer le même temps à vos études qu'un étudiant classique. Le vôtre est souvent de l'ordre de la dizaine d'heures en moyenne par semaine. C'est pourquoi nous vous proposons de la suivre selon votre rythme. Nous avons ainsi organisé de façon annuelle les enseignements qui sont dispensés habituellement sur un semestre. Non pas en étalant la durée de chaque enseignement, mais en organisant la temporalité de l'enchaînement des modules enseignés. Ainsi votre charge de travail académique reste compatible avec vos autres activités. Il reste possible de suivre votre scolarité à vitesse classique ou en choisissant les modules que vous souhaitez suivre. De plus, nous proposons pour chaque diplôme des certifications qui peuvent compléter votre formation.

Ce guide est une source d'information importante synthétisant les éléments réglementaires, administratifs, techniques ou en lien avec votre scolarité en un seul lieu. Il contient sûrement la réponse aux questions que vous vous posez. C'est pourquoi je vous invite à consulter son sommaire pour trouver le thème en lien avec votre interrogation et ainsi obtenir votre réponse. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez nous contacter à travers l'un des différents canaux (mail, téléphone, réseaux sociaux, courrier postal...) mis à votre disposition.

La reprise d'étude est un choix courageux qui va nécessiter un investissement intellectuel et temporel important de votre part. C'est aussi la raison pour laquelle, nos équipes pédagogiques et administratives sont à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite de votre projet qu'il soit personnel ou professionnel.



Le directeur du SUP-FC
Fabrice BOUQUET

1. <https://sup-fc.univ-fcomte.fr>
2. <https://www.univ-fcomte.fr>
3. <https://www.fied.fr>
4. <https://www.ubfc.fr>



2 CANDIDATURE

2.1 Conditions d'accès

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur, en licence, est le baccalauréat, ou un titre admis en équivalence. Une copie de ce diplôme est demandée dans le dossier. La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission en licence. Pour les étudiants étrangers, il est possible qu'une demande d'admission préalable (DAP) en amont soit à faire (renseignements dans le paragraphe étudiants relevant de « études en France »).

Dans le cas particulier d'un accès au-delà du premier semestre, la commission statue au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, en étudiant une validation d'acquis au regard des titres requis.

Le titre requis pour l'accès **en master** première année (M1) est la licence de la mention, cette admission peut être faite sur dossier où une attention particulière sera portée sur le parcours suivi. L'accès en master deuxième année (M2) nécessite l'obtention du master première année de la même mention. Attention, l'accès en M1 n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

2.2 Étudiants relevant de « études en France »

Les deux textes réglementaires suivants définissent les dispositions pour l'admission et l'inscription des étudiants étrangers à l'université :

- décret n°71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités (modifié le 25 mai 2013). Dispositions codifiées : Articles D612-11 à D612-18 du code de l'Éducation ;
- arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers.

2.2.1 Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez à l'étranger

Pour s'inscrire en première année de licence dans une université française, une demande d'admission préalable (DAP) est obligatoire pour les étrangers titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires. Vous devez remplir un dossier blanc téléchargeable sur le site du ministère de l'enseignement supérieur. La date limite de dépôt des dossiers est au mois de janvier précédent la rentrée (exemple 17 janvier 2021 pour une rentrée en septembre 2021). **Vous contacterez le service culturel de l'ambassade de France** (si plusieurs centres existent, les adresses vous seront fournies par ce service). C'est également ce service qui assure la distribution des dossiers d'admission préalable en premier cycle universitaire et l'organisation des épreuves du test de français.

2.2.2 Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez en France

Vous contacterez le Service commun universitaire d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (SCUIO) de l'université correspondant à votre premier choix de préférence, sauf si celle-ci se trouve dans une agglomération éloignée de votre domicile ; dans ce dernier cas vous pouvez vous adresser à une université située dans votre agglomération de résidence.

Si vous êtes soumis à la demande d'admission préalable et si vous êtes titulaire d'un visa long séjour étudiant/titre de séjour d'une durée de validité de un an minimum, c'est auprès du service scolarité étudiants étrangers de l'université de premier choix que vous pourrez retirer un dossier. Vous devrez remplir un dossier vert téléchargeable sur le site de l'enseignement supérieur. La date limite de dépôt des dossiers est au mois de janvier précédent la rentrée (exemple 17 janvier 2021 pour une rentrée en septembre 2021).

Pour tout complément d'informations, le site <https://www.campusfrance.org/fr> reprend l'ensemble de la procédure « étudier en France » suivant le pays dont vous êtes originaire.



3 INSCRIPTION

Les inscriptions se déroulent de **début juillet jusqu'au 29 octobre 2021** comme indiqué dans la partie « calendrier général ». Le montant de celles-ci dépend du diplôme dans lequel vous vous inscrivez et de votre statut.

3.1 ➤ Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie

Il existe plusieurs cas possibles selon que la formation est prise en charge ou non.

3.1.1 ➤ Personnes dont le coût de la formation est pris en charge

Les différents cas sont :

- par l'employeur ou son Opérateur de Compétences (OPCO), au titre du Plan de Développement des Compétences, d'une reconversion ;
- par le Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- par TRANSITIONS PRO (Projet de Transition Professionnelle ou dispositif démissionnaire).

La formation peut se dérouler Hors Temps de Travail (sur temps personnel) ou dans le cadre d'un congé spécifique avec accord de l'employeur (congrés formation, congrés examens, congrés sans solde...).

3.1.2 ➤ Personnes bénéficiant un maintien de rémunération durant la formation sans prise en charge

Selon les raisons suivantes :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire) ;
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont **tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens**.

Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue et Alternance de l'Université de Franche-Comté :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)

Maison Des Étudiants (MDE)
36 A Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON CEDEX

<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>

Courriel : sefocal@univ-fcomte.fr

Accueil : 03 81 66 61 21



3.2 ~ Étudiants boursiers

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016-88 du 06-06-2016 et principe de l'annexe 1 (2ème phrase) de la circulaire des bourses : n°26 du 27 juin 2019), **il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens.** Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein (60 ECTS).

3.3 ~ Aménagement des examens

L'Université de Franche-Comté a mis en place des mesures spécifiques destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant (qu'il soit définitif ou temporaire).

Si vous êtes dans un de ces deux cas, vous devez remplir le formulaire dédié, accompagné des pièces justificatives et les retourner au médecin du SUMPPS, de façon à ce que l'avis rendu par le médecin parvienne au SUP-FC, au plus tard au moment de l'inscription aux examens (voir le calendrier général). Le directeur de la composante pourra admettre des dérogations à ces délais pour prendre en compte des situations exceptionnelles.

Conformément à l'article D.612-27 du code de l'éducation, les demandes d'aménagement des usagers qui présentent un handicap ou un trouble de santé invalidant sont soumises pour avis au médecin désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), qui est un médecin du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé de l'université (SUMPPS). Le médecin rend un avis, qui est adressé à l'usager et au directeur de la composante. **Le directeur décide des aménagements accordés et notifie sa décision à l'usager.** Les usagers bénéficiant d'un régime spécial se voient appliquer les modalités pédagogiques et les modalités de contrôle de connaissances et des compétences de la formation, à l'exception de celles spécifiées (par UE ou ECUE) et annexées dans la décision d'attribution du régime spécial prise par la composante.

Médecine Préventive Universitaire

45 avenue de l'Observatoire
BP 1535

25009 BESANCON CEDEX

Téléphone : +33 381 666 130

Courriel : sumpps@univ-fcomte.fr ou sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

3.4 ~ Carte étudiant

Une carte d'étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au SUP-FC en diplôme principal.

Cette carte est envoyée par courrier.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un **sticker à coller** sur la carte leur sera transmis, il ne faut donc pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.



3.5 ➤ Les validations : VA / VAPP / VES / VAE

Sources législatives L613-3 à L613-4, L613-5, L613-6 du code de l'éducation, sources réglementaires D613-38 à D613-50 et R613-32 à R613-37 du code de l'éducation.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

3.5.1 ➤ La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP)

Elle a pour objet d'autoriser à s'inscrire à un diplôme universitaire, sans avoir le titre requis, en faisant valider une expérience professionnelle, un acquis personnel ou toute formation suivie en France dans le privé, le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée. L'étude de la demande et la proposition de la décision se font sur dossier et dépendent d'une commission pédagogique présidée par un professeur des universités.

La décision est valable pour l'année universitaire, dans l'établissement et la formation pour laquelle l'inscription est autorisée. La demande est incluse dans la demande d'admission à la formation auprès de la composante. Il existe cependant des réserves à ce dispositif. (La possibilité de VA doit être prévue dans la réglementation du diplôme ou du concours.

Pour les non titulaires du bac ou dispense, ni sportif de haut niveau : 2 ans d'interruption et 21 ans minimum à la date de la reprise d'études. Pour les candidats ayant déjà été inscrits et ayant échoué : 3 ans d'interruption avant accès année supérieure).

3.5.2 ➤ La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures (VES)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures accomplies en France ou à l'étranger (VES) permettent l'octroi d'un ou d'une partie de diplôme national de l'enseignement supérieur.

Dans le cas de la VES, toute formation suivie en France et à l'étranger, dans le privé, dans le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée produit des acquis mobilisables pour la validation. L'étude de la demande et la proposition de la décision sont faites par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme. La démarche se fait auprès de la composante. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme mais la demande est gratuite. L'inscription se fait sous le régime de la formation initiale et avec un statut d'étudiant.

Dans le cas de la VAE, une durée minimale d'activité (un an exercée de façon continue ou discontinue) est nécessaire. Pour un même diplôme, une seule demande par année civile et par établissement est possible. Pour des diplômes différents, seulement trois demandes par année civile sont possibles.

Les acquis mobilisables pour la validation sont : expériences professionnelles et acquis personnels (dont études). L'étude de la demande et la proposition de la décision est faite par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme.

La démarche se fait auprès du Service de Formation Continue & Alternance. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme ainsi que des frais de suivi de VAE par le Service de Formation Continue & Alternance. L'inscription se fait sous le régime de la formation continue et avec un statut VAE.

Les coordonnées de ce service sont :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)

Maison Des Étudiants (MDE)

36 A Avenue de l'Observatoire 25030 BESANCON CEDEX

<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>

Courriel : sefocal@univ-fcomte.fr

Accueil : 03 81 66 61 21



3.6 ~ Auditeurs (libres)

Application du 8° du IV de l'article L.712-3 et des articles L.811-1 et L.719-4 du code de l'éducation, le statut d'auditeur à l'université de Franche-Comté est défini ainsi :

Le statut d'auditeur permet de suivre des enseignements, organisé en présentiel et à distance, et de bénéficier des supports de cours mais pas de se présenter aux examens. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs : les composantes de l'UFC sont compétentes pour décider celles qu'elles leur rendent accessibles. Pour participer aux scrutins, l'auditeur régulièrement inscrit, doit faire une demande d'inscription sur les listes électorales.

Une seule inscription en tant qu'auditeur (libre) peut être prise par année universitaire. L'autorisation d'inscription sous statut d'auditeur est prononcée, pour le président et par délégation, par le directeur de la composante dans laquelle l'auditeur demande à suivre des enseignements.

L'inscription administrative ouvre droit à une inscription pédagogique (au moyen d'une fiche) permettant de suivre au maximum 4 unités d'enseignement au sein d'une seule et même composante. L'auditeur libre peut suivre les enseignements des cours magistraux et de certains travaux dirigés, selon accord de la composante. Dès lors que la composante a procédé à l'inscription pédagogique de l'auditeur, lui sont octroyés l'accès, en salle et en ligne, aux cours, supports de cours et ressources documentaires. Un auditeur ne peut être autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages. Il n'est pas assuré pour ces catégories d'enseignement.

Les auditeurs ne sont pas assujettis à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Le montant des droits d'inscription afférent à l'inscription administrative est fixé à 100 euros.

Au SUP-FC, l'auditeur s'acquitte, en plus des droits d'inscription, du montant des droits pédagogiques.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris les droits pédagogiques au SUP-FC) n'est autorisée pour les auditeurs (libres).

→ **Frais d'accès aux cours pour une inscription non diplômante :**

- Version électronique : 11,80 € par crédit ECTS
- Version électronique et cours papier (seulement pour les filières le proposant) : 12,90 € par crédit ECTS

→ **Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances :**

- France métropolitaine : 10 €
- Europe ou DOM-TOM : 20 €
- Reste du monde : 35 €

→ **Frais d'envoi des supports de cours papier :**

- France métropolitaine : 15 €
- Europe + DOM-TOM : 30 €
- Reste du monde : 50 €

3.7 ~ Transfert universitaire

Le transfert correspond à la situation d'un étudiant régulièrement inscrit dans une année de diplôme dans un établissement qu'il désire quitter et qui demande à s'inscrire dans la même année de diplôme dans un établissement dans lequel il désire poursuivre ses études. Le transfert peut avoir lieu tant au premier semestre qu'à la fin de celui-ci et après (soit au second semestre). La régularité du transfert répond aux conditions de l'article D612-8 du code de l'éducation.

L'inscription ne peut être autorisée que lorsque les deux chefs d'établissement ont donné leur accord. Le chef de l'établissement de départ transmet le dossier (édition du dossier étudiant Apogée) de l'intéressé au chef de l'établissement d'accueil. La scolarité déjà accomplie est prise en considération dans les conditions déterminées par l'établissement d'accueil.



3.8 ↪ Annulation inscription

En application des articles 18 et 19 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les critères généraux ont été définis par le conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté lors de la séance du 08 octobre 2019. Le remboursement des droits d'inscription administrative s'opère selon les cas suivants :

3.8.1 ↪ Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux

La demande doit être formulée par écrit avec accusé de réception et parvenir à l'établissement avant le début de l'année universitaire, c'est-à-dire au plus tard le premier jour de la formation ou de la réunion de rentrée le cas échéant. Le remboursement est de droit. Une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

3.8.2 ↪ Étudiants boursiers ayant acquitté les droits d'inscription

La demande de remboursement intégral des droits d'inscription acquittés par un étudiant ayant obtenu le statut de boursier de manière tardive est de droit. Aucun frais pour actes de gestion ne peut être retenu sur ce remboursement.

3.8.3 ↪ Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle

Le remboursement des droits d'inscription de tous les usagers ayant obtenu une exonération sur demande et sur situation personnelle ne pourra intervenir qu'après communication de la décision prise par le président dans le cadre d'une procédure centralisée.

4 RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTUDES ET DES EXAMENS

4.1 ↪ Organisation des cursus

Chaque diplôme (licence ou master) proposé se décompose en plusieurs années universitaires, chaque année étant elle-même composée de deux semestres universitaires. Chaque semestre universitaire représente 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System). La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question. Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question. Chacune des années de licence et de master peut être préparée en demi-vitesse (sauf exception).

C'est un rythme d'étude adapté aux personnes ne pouvant pas suivre leurs études à plein temps comme les salariés, mais cela est ouvert à tous (hors boursiers). Ce rythme permet de répartir globalement les enseignements sur l'année universitaire en réorganisant les semestres administratifs en période. En temps normal un étudiant suit le semestre 1 (ou 3, 5, 7 ou 9) sur la période d'octobre à janvier (« période 1 ») et le semestre 2 (ou 4, 6, 8 ou 10) sur la période de février à mai (« période 2 »), soit une année de diplôme sur une année universitaire.

Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (soit un semestre) sur une année universitaire appelée « année 1 SUP-FC », donc d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante « année 2 SUP-FC » d'octobre à mai.

En validant un semestre complet par an, l'étudiant pourra bénéficier de la compensation par semestre quand cela est possible. Si le semestre n'est pas complètement validé, l'étudiant pourra s'inscrire au semestre suivant en plus des modules non validés (sauf lors du passage de la L3 au M1, ou du M1 au M2).

Cela ne change rien pour les étudiants à vitesse dite normale. Il y a des cours des 2 semestres dans chacune des périodes (octobre à janvier et février à mai). Pour visualiser cela, reportez-vous aux tableaux en début de présentation de diplôme.

Vous pouvez retrouver une présentation de la demi-vitesse sous forme d'une animation vidéo sur le site internet du SUP-FC dans la rubrique accueil CTU à l'adresse suivante :

<https://sup-fc.univ-fcomte.fr/ctu>



4.2 ➤ Règles générales applicables aux M3C de diplôme

4.2.1 ➤ Notation

Notes éliminatoires et notes planchers, aucune note n'est éliminatoire, sous réserve des exceptions prévues par les textes suivants :

- en master, voir la section relative aux « règles de compensation » ;
- en licence, par les tableaux fixant les M3C du diplôme qui peuvent définir une note minimum à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE.

Report des notes de la première à la deuxième session :

- en deuxième session, une prise en compte partielle du contrôle continu de première session peut être prévue comme indiqué dans la partie spécifique à chaque diplôme. Elle peut porter sur la totalité des épreuves ou seulement sur une partie d'entre elles ;
- si un usager est défaillant à une évaluation de contrôle continu de première session, qui est prise en compte dans la note de la deuxième session, la note reportée est égale à zéro (ou neutralisée).

Les tableaux spécifiques à chaque diplôme mentionnent les situations de prise en compte du contrôle continu à la deuxième session.

Lorsque la moyenne pondérée des notes obtenues à un élément constitutif d'une unité d'enseignement non validée est égale ou supérieure à 10/20, les notes de cet élément sont reportées de la première à la deuxième session.

Renonciation à une note ou un résultat, aucune renonciation n'est possible.

Les usagers ne doivent repasser que les épreuves non validées situées dans des éléments constitutifs non capitalisés, des unités d'enseignement non capitalisées, des semestres ou étapes (années) non acquis.

Conservation des notes, lorsqu'ils n'ont pas obtenu leur diplôme, les usagers peuvent conserver, pour un an à leur demande, le bénéfice des unités d'enseignement non acquises. Dans le cas particulier du master, la demande ne peut concerner que les notes égales ou supérieures à 8 sur 20. Cette demande doit être faite lors de la réinscription dans le diplôme l'année suivante.

4.2.2 ➤ Deuxième session

Après application des règles de validation, de compensation et de report, les usagers ajournés en première session au diplôme, à l'étape (année), au semestre, ou à l'unité d'enseignement, doivent repasser toutes les épreuves proposées en deuxième session dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne.

Cette disposition s'applique aussi bien en cas de résultats insuffisants qu'en cas d'absence à tout ou partie des épreuves de première session.

Les usagers qui ne se présentent pas aux épreuves de deuxième session se voient appliquer les règles relatives à l'absence aux examens.

Par principe, les notes et résultats de la deuxième session annulent et remplacent ceux de la première session. Cependant, par dérogation à ce principe, les tableaux des M3C peuvent préciser que la note et le résultat pris en compte correspondront au meilleur résultat entre la première et la deuxième session.

4.2.3 ➤ Capitalisation des unités d'enseignement (UE) et éléments constitutifs (ECUE)

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'utilisateur y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens qui lui sont affectés.

De même, sont capitalisables, dans les licences en six semestres et en master, les éléments constitutifs des unités d'enseignement dont la valeur en crédits européens est également fixée.

Les unités d'enseignement et éléments constitutifs dans lesquels l'utilisateur n'a pas obtenu la moyenne gardent un résultat négatif et ne peuvent pas être capitalisés, même si l'utilisateur a validé son semestre ou son année par compensation sur la base de la moyenne générale des unités d'enseignement.

En cas de redoublement ou de modification de l'offre de formation, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'utilisateur.



4.2.4 ➤ Mode de validation du diplôme

L'utilisateur peut obtenir son diplôme (DEUG - licence - maîtrise - master), soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation, soit par VAE. Le diplôme intermédiaire du DEUG correspond à la première et à la deuxième année de la licence ; le diplôme intermédiaire de maîtrise correspond à la première année du master.

La validation d'un diplôme confère la totalité des crédits européens prévue pour le diplôme, quel que soit son mode d'obtention.

4.2.5 ➤ Règles de compensation

Pour la licence

Toutes les licences conservent la compensation semestrielle entre les UE sous réserve de notes planchers (note minimum à partir de laquelle la compensation s'applique) dont les valeurs sont précisées par UE dans les tableaux de M3C par diplôme. La mise en œuvre de la compensation annuelle entre les deux semestres d'une année est possible. Elle est précisée dans le tableau par diplôme.

Pour l'utilisateur dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à la note minimale définie dans le tableau des M3C, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Pour le master

Il existe une compensation semestrielle (entre les UE) et annuelle (entre les semestres 7 et 8, 9 et 10), sauf lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE est inférieure à 8/20.

La compensation par année ne s'exerce pas lorsque l'un des deux semestres est constitué exclusivement d'unités de stages, mémoires ou projets tutorés.

Pour l'utilisateur dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à 8/20, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Les compensations semestrielles et annuelles s'exercent dans un premier temps sur les résultats de la première session puis sur ceux de la deuxième session lorsque celle-ci a lieu.

4.2.6 ➤ Poursuite d'études avec un semestre de retard

Dans le cadre du cursus des licences en six semestres :

- la poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'utilisateur à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'utilisateur à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un utilisateur qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.

Dans le cadre du cursus master en quatre semestres :

- la poursuite des études dans le deuxième semestre est de droit pour tout utilisateur n'ayant pas validé le premier semestre ;
- la poursuite des études dans le quatrième semestre est de droit pour tout utilisateur n'ayant pas validé le troisième semestre ;
- en revanche, le passage dans le troisième semestre du master implique l'obtention préalable des deux premiers semestres sous réserve qu'il n'y ait pas de sélection à l'entrée du master 2ème année.

4.2.7 ➤ Règles de redoublement

Le redoublement n'est pas de droit dans les formations sélectives. Les redoublants doivent candidater à nouveau dans la formation lorsque l'année est sélective.



4.3 ~ Absence à une épreuve

Le contrôle continu consiste à évaluer l'étudiant par une ou plusieurs épreuves écrites et/ou orales et/ou pratiques, qui sont organisées dans le cadre des périodes d'enseignement. Le contrôle terminal prend la forme, pour chaque session, d'une unique épreuve, commune à tous les étudiants, qui se déroule à l'issue des enseignements de la période concernée (première session en janvier puis en mai) et de l'année (seconde session en août).

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une **épreuve de contrôle terminal**, l'EC/UE, le semestre et l'année correspondants auront comme résultat «Défaillant ». Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'EC ou UE concernée se voit attribuer la note 0/20 sur demande écrite de l'étudiant, sinon il reste « Défaillant ». Si l'absence est injustifiée, l'usager est considéré comme étant « défaillant » pour la session correspondante. Un étudiant « défaillant » dans une EC ou UE ne peut donc pas prétendre à la validation de l'unité d'enseignement concernée par son absence. Dans ce cas, il ne peut pas non plus valider le semestre ou le diplôme par compensation au titre de la session concernée.

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une **épreuve de contrôle continu**, si l'absence est injustifiée, l'usager sera considéré soit comme étant « défaillant » à l'UE et au semestre sauf décision plus favorable. Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'usager pourra se voir appliquer la note de zéro, soit voir son épreuve neutralisée, soit se voir proposer une épreuve de remplacement.

Coefficients, dispenses et VES : Les coefficients des UE et EC dans le calcul des résultats sont donnés par les ECTS attachés à ces UE et EC. **Toute UE et tout EC obtenus par dispense se voient attribuer le coefficient 0 pour le calcul des résultats. Toute UE et tout EC obtenus par VES se voient attribuer la note fictive de 10/20 pour le calcul des résultats. Cette validation d'acquis est définitive.**

4.4 ~ Mention

Chaque année de diplôme validée est sanctionnée par une mention qui dépend de la moyenne obtenue sur l'année du diplôme considéré. La mention est établie suivant l'intervalle dans lequel est cette note. Les bornes de l'intervalle sont définies par les valeurs min et max du tableau suivant :

Mention	Min (inclus)	Max (exclus)
Passable	10	12
Assez Bien	12	14
Bien	14	16
Très Bien	16	

La mention au diplôme (licence et master) est donnée par la moyenne des deux derniers semestres du diplôme.

4.5 ~ Poursuite des études

Pour la licence :

- La poursuite d'étude en L2 (respectivement en L3) est de droit pour l'étudiant ayant validé la L1 (respectivement la L2) du même diplôme.
- La poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, et qu'il a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant.
- La poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, et qu'il a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant. La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.
- En licence, un étudiant poursuivant son cursus avec un semestre non validé veillera, dans son choix des éléments pédagogiques auxquels il s'inscrit, à tenir compte des dates d'examen, car les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulent sur la même période.

Pour le master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 du même diplôme est validé selon les modalités d'admission.



5 COURS ET ORGANISATION DES EXAMENS

5.1 ↪ Accès aux cours et messagerie universitaire

Pour accéder à vos cours et à votre boîte mail universitaire, vous devez avoir activé votre compte universitaire. Vous pourrez ensuite accéder à l'ensemble depuis le site de l'ENT : <http://ent.univ-fcomte.fr>. Pour cela, vous devez au préalable, vous authentifier avec votre identifiant et votre mot de passe.

Pour toutes vos questions, rendez-vous sur le site internet du SUP-FC, dans la rubrique CTU « Je suis étudiant au SUP-FC ».

5.1.1 ↪ Les cours

Les cours sont consultables de deux façons :

- **en version électronique** : l'accès est possible à partir du 11 octobre 2021 (correspondant au début des cours), sous réserve d'avoir finalisé l'ensemble de son inscription (administrative et pédagogique) ;
- **en version papier** : sous réserve que l'option ait été choisie et que le diplôme préparé propose cette option.

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux documents de cours ne sont accessibles qu'en version électronique et ne sont pas diffusés en version papier. Merci de vérifier cela dans la partie spécifique à votre diplôme dans le guide ou lors de votre inscription pédagogique.

L'envoi des cours s'effectue généralement dès la finalisation de votre inscription afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme.

Les colis étant particulièrement volumineux, il est donc conseillé de prendre toutes les dispositions adéquates pour les recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons, dans la partie spécifique du guide, une brève présentation de chaque unité d'enseignement, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques.

Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation. En particulier, la publication ou la diffusion sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

5.2 ↪ Production des étudiants

5.2.1 ↪ Les productions des étudiants

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

5.2.2 ↪ Plagiat

La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

5.2.3 ↪ Citations et reproductions d'œuvres

Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3° du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1er août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche. Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.



5.3 Organisation et lieux des examens

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l'ENT (<http://ent.univ-fcomte.fr>) dans l'onglet CTU, rubrique Inscription aux examens.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier dans la partie calendrier général). Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par **courriel sur leur boîte universitaire**.

En cas d'absence à une épreuve, vous devez transmettre un justificatif dans les trois jours ouvrés (de lundi à vendredi) suivant le déroulement de l'épreuve. Sinon, vous serez considéré comme « défaillant ».

5.3.1 Examens à Besançon

- Les examens ont lieu au SUP-FC à Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, . . .) sont accessibles sur le site internet du SUP-FC.
- Les convocations sont envoyées en temps utile à l'adresse courriel fournie par l'université.

Les étudiants domiciliés en France ou dans les pays proches, devront obligatoirement se présenter au SUP-FC pour les examens.

5.3.2 Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

Une liste des centres avec lesquels le SUP-FC a déjà travaillé est indiquée sur le site internet <https://sup-fc.univ-fcomte.fr>

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du SUP-FC. Des contraintes très strictes s'appliquent cependant à cette opération qui doit se faire sous la responsabilité de l'ambassade de France du pays où se trouve le centre d'examen : c'est à l'étudiant qu'il appartient, **avant sa demande d'inscription**, de vérifier les centres ouverts sur le site web du SUP-FC. En l'absence de centre, il devra se mettre en rapport avec la scolarité du SUP-FC et ensuite devra contacter l'ambassade (consulat, institut français...) pour solliciter son accord. Nous rappelons que le centre s'engage sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves. La simultanéité parfaite avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves impose que le décalage horaire soit pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques. De plus le centre s'engage à expédier par colis express les copies au SUP-FC, une fois la session d'examens terminée (transporteur international défini par nos services). Il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription **pour validation**. L'inscription ne pourra s'effectuer **sans l'accord explicite du SUP-FC**, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger.

Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95 € sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le SUP-FC n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens. Le SUP-FC accusera réception à l'organisme, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné) en janvier, mai et août (en fonction du diplôme). L'envoi est fait par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

Les frais occasionnés pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, etc.).

L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du SUP-FC et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.



Important : la possibilité de composer à l'étranger ne sera pas systématiquement proposée : en effet, certains pays frontaliers comme la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, le nord de l'Espagne, le nord de l'Italie, l'ouest de l'Allemagne, la Suisse...

D'une façon générale, il ne sera pas ouvert plusieurs centres d'examens dans un même pays.

5.3.3 🔄 Télé-examens

Une troisième modalité nécessitant un équipement spécifique est en place pour les examens. Elle est basée sur un principe de télésurveillance qui vous permet de composer vos contrôles terminaux chez vous. Pour bénéficier de la télésurveillance, vous pouvez informer la scolarité dès votre inscription. La procédure de validation est disponible à l'ouverture de la campagne de télésurveillance en amont de l'ouverture des inscriptions aux examens. En cas de doute vous pouvez faire un test préalable concernant le débit de votre connexion internet comme expliqué dans la FAQ dédiée sur notre site internet.

Toute la procédure pour les télé-examens se termine une semaine avant l'ouverture des inscriptions aux examens, en général un peu plus d'un mois et demi avant le début des épreuves.

6 MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE – STAGE

Concernant les stages, vous devez prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités et faire valider votre sujet. Vous trouverez dans la partie spécifique les détails concernant le module stage lorsqu'il est présent dans votre formation.

Pour les salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants particuliers puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier des missions, menées par l'étudiant dans son contexte professionnel (ou pas nécessairement) en lien avec la formation, qui serviront comme support au travail attendu dans le cadre de cette unité d'enseignement. Le document administratif qui formalise cela est appelé un engagement pédagogique.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter votre scolarité.

7 CERTIFICATIONS

7.1 🔄 PIX

7.1.1 🔄 Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

Depuis 2018, PIX se substitue au Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i). PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

1. Informations et données.
2. Communication et collaboration.
3. Création de contenu.
4. Protection et sécurité.
5. Environnement numérique.

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs et à l'ensemble des citoyens.



7.1.2 ~ Objectifs principaux

Développer ses compétences numériques

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences ;
2. en s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.

Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

Obtenir le PIX pour valoriser ses compétences numériques, le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques. Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique. Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure in vivo de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Capitalisation, votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

Épreuves, l'épreuve de certification se déroulera en mai sur le site de Besançon. Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Site officiel du PIX : <https://pix.fr/>

Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme. C'est juste une opportunité qui vous est offerte par notre Université. Dans chaque filière, pour vous préparer au PIX, il vous est possible de suivre l'unité optionnelle «Préparation au PIX».

7.2 ~ TOEIC

Ce module vous propose un parcours individualisé pour préparer et passer la certification du TOEIC.

Après un test de positionnement, vous aurez accès à un programme adapté à votre niveau. Vous serez accompagné par un enseignant-tuteur qui vous conseillera afin de vous préparer au mieux à la certification. A l'issue de ce module de préparation, vous pourrez choisir de passer la certification sur le site de l'Université de Franche-Comté dans un panel de différentes dates (en lien avec la période des examens du SUP-FC) afin d'obtenir le TOEIC officiel.



8 CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (M3C).

DATE	
11-10-2021	Début des cours de la première période
03-12-2021 au 13-12-2021	Inscription aux examens de la première période
24-01-2022 au 28-01-2022	Première session d'examens de la première période
31-01-2022	Début des cours de la deuxième période
05-04-2022 au 15-04-2022	Inscription aux examens de la deuxième période
16-05-2022 au 20-05-2022	Première session d'examens de la deuxième période
13-06-2022 au 17-06-2022	Examen DAEU
17-06-2022 au 27-06-2022	Inscription aux examens de deuxième session
Deuxième session d'examen (pour les diplômes concernés) :	
22-08-2022 au 26-08-2022	Deuxième session d'examens des deux périodes

Le **DAEU** ainsi que les **masters 2 finance, mathématiques approfondies et FLE** sont en session unique.



9 CONTACTS POUR LA FILIÈRE

Responsable pédagogique : Inka Wissner
Responsable du Master 1 : Inka Wissner
Responsable du Master 2 : Kaouthar Ben Abdallah
Scolarité de la filière : Mélanie Bouillon

Mail : ctu-fle@univ-fcomte.fr
Téléphone : 03.81.66.62.48

Adresse postale :
Université de Franche-Comté Bâtiment Bachelier
Domaine de la Bouloie
25030 Besançon Cedex

Accueil téléphonique :
03.81.66.58.70
Tous les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 sauf jours fériés

10 CANAUX DE COMMUNICATION ET D'APPRENTISSAGE

Lorsque vous vous adressez à la scolarité ou à un de vos enseignants, vous devez le faire avec l'adresse mail fournie par l'Université : prenom.nom@edu.univ-fcomte.fr exclusivement. Il ne sera pas apporté de réponse aux mails envoyés à l'aide d'une adresse personnelle.

Dans l'objet du mail, vous devez faire figurer : le nom du parcours suivi ainsi que l'année (exemple : Licence AES – année L1) puis le sujet de votre demande. La courtoisie et la politesse sont de rigueur pour tout échange. **Avant de poser une question, relire le guide des études.**

La plateforme Moodle sert aux échanges avec les autres étudiants et les enseignants.

- L'espace CTU-GENERAL concerne les étudiants de **l'ensemble des filières du SUP-FC.**
- **L'espace FLE est spécifique au master FLE (M1 – M2).**

Dans chacun de ces espaces, le Forum des étudiants vous permet de communiquer avec les autres étudiants, il ne permet pas de contacter les enseignants. Le Forum des nouvelles permet lui à l'administration de diffuser des informations générales.

Pour tout échange d'informations concernant un cours précis, soit avec l'enseignant, soit avec les autres étudiants, vous disposez dans l'espace-cours concerné d'un **forum d'échanges**. Vous pouvez également écrire à l'enseignant à l'aide d'un message personnel mais l'utilisation de ce forum d'échanges est préférable. Le **forum annonces** permet à l'enseignant de vous fournir d'éventuelles indications.

La plateforme Moodle est l'outil qui vous permet d'accéder aux cours : l'ensemble des éléments qui vous permettront de travailler est disponible sur Moodle, dans l'espace-cours concerné.

Veillez bien à consulter toutes les rubriques sur l'espace Moodle car le document envoyé (sur demande) sous forme papier n'est qu'une partie des éléments disponibles : par exemple, les documents annexes, les TD, les sujets et les corrigés sont disponibles uniquement sur Moodle.



11 PRÉSENTATION DE LA FORMATION

MASTER FLE : Parcours 4 : Politiques linguistiques-éducatives et environnements numériques (PLEEN)

11.1 Organisation générale du parcours en enseignement à distance

Le Parcours 4 du Master FLE est donné intégralement à distance via le SUP-FC.

11.1.1 Master 1

Les cours sont annualisés, mais organisés en deux périodes. Les cours de la première période sont déposés dès l'ouverture de la plateforme en octobre ; les cours de la seconde période sont déposés en janvier de l'année universitaire en cours. Les ressources pédagogiques sont déposées régulièrement sur la plateforme dès l'ouverture des cours, et peuvent l'être jusqu'à la veille des examens.

Les premières sessions d'examens sont organisées en janvier (pour la première période) ainsi qu'en mai (pour la seconde période). La deuxième session aussi dite «de rattrapage» est organisée en août de l'année universitaire en cours.

11.1.2 Master 2

Les cours sont annualisés, il n'y a qu'une seule session d'examens organisée en août de l'année universitaire en cours. Les étudiants pourront choisir en début d'année universitaire l'option Recherche ou l'option Professionnelle, les deux ne se différenciant que par l'absence ou la présence d'un stage professionnel (voir section 6). La première période de l'année est consacrée aux cours (5 UEs). La seconde période est consacrée soit à la rédaction d'un mémoire pour la partie de Recherche, soit à la réalisation d'un mémoire relatif au stage effectué pour l'option Professionnelle.

11.2 Objectifs et compétences visées (Recherche et Professionnelle)

L'objectif du Master FLE est de former des diplômés ayant des connaissances et des compétences théoriques et pratiques dans le domaine des langues FLE/FLS/FLSco et langues secondes en contextes multilingues et multiculturels, dans les divers environnements et dispositifs existants ou émergents. Ces spécialistes doivent maîtriser les modèles et concepts nécessaires à l'étude des contextes, environnements et dispositifs d'appropriation des langues, des interactions langagières en présentiel ou en ligne et à celle des processus d'appropriation d'une langue étrangère ou seconde par des sujets caractérisés par des différences linguistiques, culturelles, sociales. Ils doivent, en particulier, connaître les principes didactiques relatifs à l'enseignement du FLE/FLS/FLSco ou d'une langue seconde en tenant compte de variables telles que le public, les langues en contact, les contextes culturels, les outils didactiques, les environnements et les dispositifs d'apprentissage.

11.3 Les connaissances à acquérir

Elles porteront notamment sur les domaines suivants :

- Didactique générale et didactique des langues
- Méthodologies et pratiques de classe.
- Politiques linguistiques, culturelles et éducatives
- Dispositifs pour l'apprentissage en ligne et TICE
- Ingénierie de la formation en langues.

11.4 Débouchés professionnels

Métiers des langues FLE/FLS et langues secondes : enseignement et recherche (praticiens, formateurs de formateurs, responsables de projet, concepteurs de matériel didactique) dans, entre autres :

- les établissements du réseau culturel du Ministère des affaires étrangères et du développement international : Instituts français, Alliances françaises, Lycées français...
- les établissements d'enseignement supérieur publics et privés (départements de français, de langues, de littérature et civilisation ou des sciences du langage) des universités étrangères,



- des organismes privés de formation dans le domaine des langues,
- des établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés,
- des structures scolaires et non scolaires publiques et privées chargées de l'intégration linguistique et culturelle des migrants.

11.5 ➤ Poursuites d'études

L'orientation Recherche du Master conduit à la possibilité de faire une thèse de doctorat en Sciences du langage.

11.6 ➤ Professionnalisation et mobilité

Orientation recherche : le travail de recherche s'effectue sous la responsabilité d'un enseignant-tuteur. Il donne lieu à la rédaction d'un «mémoire recherche».

Orientation professionnelle : le travail de mémoire de master s'effectue sous la responsabilité d'un enseignant-tuteur. Le stage s'effectue en France ou à l'étranger, au sein d'institutions dispensant des enseignements de Français Langue Non Maternelle ou de la formation en langue dans des dispositifs hybrides présentiel / distance.

Pour les candidats inscrits en Master 2 en situation d'activité professionnelle en France ou à l'étranger, dans des organismes relevant de l'enseignement/apprentissage et de la diffusion du FLE/S (Alliance française, Centre culturel, département de français d'université étrangère) vous devez consulter la section « mise en situation professionnelle – stage » dans la partie générale du guide.

12 COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

→ **Droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2021-2022 :

- 243 € pour une inscription en master
- 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre) ;

→ **Droits pédagogiques** :

- **Frais d'accès aux cours**
 - pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS
 - pour une inscription non diplômante : 11,80 € par crédit ECTS
 - pour une inscription au titre de la Formation Continue, veuillez contacter le service SeFoC'AI à l'adresse : sefocal@univ-fcomte.fr
- **Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances**
 - France métropolitaine : 10 €
 - Europe ou DOM-TOM : 20 €
 - Reste du monde : 35 €
- **Frais d'envoi des supports de cours papier**
 - France métropolitaine : 15 €
 - Europe + DOM-TOM : 30 €
 - Reste du monde : 50 €
- **Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger** : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 périodes par an)
- **Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)** : 92 € (sujet à modification).

ATTENTION ! La CVEC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>



- **Consultation de copies** : Toute personne inscrite peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 € par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne, auquel s'ajoutent 2,20 € de frais de traitement par demande.

Les seuls titres de paiement admis sont :

- la carte bancaire ;
- le chèque bancaire ou postal ;
- le virement bancaire (cf. RIB ci-dessous) en indiquant **impérativement** SUP-FC dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

RIB : 10071-25000-00001002577-08
IBAN : FR76-1007-1250-0000-0010-0257-708
BIC : TRPUFRP1

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de l'**Agent comptable de l'Université de Franche-Comté**.

13 M3C ET ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES

13.1 ↪ Évaluation des connaissances

Le coefficient attribué à chaque unité est donné par son nombre de crédits ECTS :

- pour les semestres 7, 8 et 9 du master (master 1 et master 2) : toutes les unités ont 6 crédits ECTS et donc le même poids, avec un coefficient 1 ; dans les unités composées de deux éléments constitutifs, chaque élément constitutif a le même poids ;
- pour le semestre 10 du master 2 : l'unité unique (mémoire avec soutenance) a 30 crédits.

13.2 ↪ Première année de Master FLE

Il existe deux sessions :

- une première session est organisée en deux temps, d'abord en cours d'année (contrôle continu) puis en fin de chaque période sous la forme d'épreuves sur table (janvier ; mai)
- une deuxième session (aussi dite de 'rattrapage') est organisée en fin d'année (août), exclusivement sous la forme d'épreuves sur table.

Lors de la première session :

Pour chaque unité d'enseignement (UE) les connaissances de la première session sont contrôlées par le biais de deux épreuves évaluées et notées ; si l'UE est composée de 2 éléments constitutifs (EC), chaque épreuve comporte deux parties à poids égal (une par EC).

Dans le cadre de la première session, il y a deux cas de figure :

1 / L'évaluation se fait exclusivement en contrôle continu sur la base de deux livrables évalués et notés (aussi appelé 'devoirs'), ayant un coefficient de 50% chacun.

Ceci concerne deux UE de la deuxième période (de février à mai) : « Didactique de l'oral et de l'écrit » et « Didactique de la grammaire, compétences en langues ». Le livrable (exposé oral et/ou dossier écrit), est à réaliser en cours d'année, en règle générale avant le 15 mars et le 15 avril ; les délais exacts sont communiqués par les enseignants.



2 / L'évaluation est mixte, associant le contrôle continu sous la forme d'un livrable (exposé oral ou dossier écrit) avec un coefficient de 40% pour chaque UE (livrable séparé en deux parties à poids égal dans les UE composées d'EC), et un contrôle terminal sur table sous la forme d'un examen écrit, avec un coefficient de 60% pour chaque UE. Ceci concerne huit unités d'enseignement :

2.1 / Quatre UE de la première période (d'octobre à janvier) :

« Description des langues maternelles et étrangères : linguistique et phonétique », « Diversité de la francophonie et sociolinguistique », « Didactique générale et didactique du FLE/S » et « Langues, cultures, interculturalité ».

2.2 / Deux UE de deuxième période (de février à mai) :

- Langue vivante »
- Introduction aux politiques linguistiques-éducatives », composée de deux éléments : EC1 : Francophonie et diversité des contextes linguistiques et culturels » ; EC2 : « Intervention, planification et aménagement linguistiques ».

2.3 / Deux UE dispensées sur les deux périodes (d'octobre à mai) :

- « Préprofessionnalisation »
- « Diversité linguistique et contextes éducatifs », composée de deux éléments : EC1 : « Matériel pédagogique pour le FLE : manuels, TICE et outils de référence » (dispensé en période 1) ; EC2 : « Initiation à la didactique du plurilinguisme » (dispensée en période 2).

Pour chaque unité d'enseignement, les connaissances sont donc contrôlées par le biais de deux épreuves évaluées et notées ; ces épreuves se présentent en deux parties à coefficient égal lorsque l'UE est composée de 2 EC (une partie par EC) :

- un livrable en contrôle continu (dossier écrit et/ou exposé oral), à réaliser en cours d'année ; les délais exacts sont communiqués par les enseignants ; le livrable de chaque UE a un coefficient de 40% ; dans les UE composées de deux EC (« Introduction aux politiques linguistiques-éducatives » et « Diversité linguistique et contextes éducatifs »), le livrable se compose de deux parties à poids égal (une par EC).
- une épreuve sur table (examen écrit) d'une durée de deux heures ayant un coefficient de 60% pour chaque unité d'enseignement ; dans les UE composées de deux EC, susmentionnées, l'épreuve se compose de deux parties à poids égal (une par EC).

Les épreuves sur table sont à composer à la fin des périodes d'enseignement :

- janvier, pour les cours dispensés dans la période 1 d'octobre à janvier
- mai, pour les cours dispensés dans la période 2, de février à mai, ainsi que pour l'UE « Préprofessionnalisation » (annualisé).

Lors de la deuxième session :

En deuxième session, les connaissances sont évaluées par le biais d'un seul examen par UE, avec un coefficient de 100%. Il s'agit d'une épreuve sur table (examen écrit) d'une durée de deux heures par unité d'enseignement (contrôle terminal), sauf pour les UE 5 Langue Vivante (VVF7ELV) et Préprofessionnalisation (VVF8EPRE), où les connaissances sont évaluées par le biais du rendu d'un livrable par UE (contrôle continu).

Le système d'obtention de la deuxième année du master est mixte, constitué d'Unités d'Enseignement (UE) capitalisables séparément et compensables entre elles, et du mémoire avec stage professionnel ou de recherche. Dans un cas comme dans l'autre, le mémoire du candidat est évalué dans le cadre d'une soutenance. Le semestre 10 du master 2 est acquis lorsque le mémoire présenté et soutenu obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Pour les étudiants inscrits dans la variante professionnelle, l'avantage du stage peut être acquis ou reporté d'une année à l'autre selon les conditions évoquées ci-dessous.

Le mémoire de seconde année comporte une centaine de pages pour le moins (2 volumes comportant d'une part un volume théorique et d'autre part un volume didactique pour le mémoire professionnel).

IL N'Y A PAS DE COMPENSATION ENTRE LES DEUX SEMESTRES de la deuxième année du master. Le diplôme de master est acquis quand le candidat présente son mémoire et obtient une moyenne à chacun des deux semestres supérieure ou égale à 10/20 et que chaque unité du semestre a une note supérieure ou égale à 8/20. Un candidat n'ayant pas présenté son mémoire ne pourra pas le compenser avec les notes obtenues au semestre 8. De plus, un candidat absent à l'une des cinq UE du semestre 9, ne pourra pas soutenir le mémoire du semestre 10. Dans le cas où un semestre n'est pas acquis, toute unité dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est capitalisée.



13.3 ↪ Deuxième année de Master FLE

La session d'examen (session unique) est organisée en deux temps : pendant l'année sous la forme de contrôle continu, ainsi qu'en fin d'année sous la forme d'examens sur table (août).

Dans chaque unité d'enseignement (UE), les connaissances sont contrôlées par le biais d'une à trois épreuves évaluées et notées sous la forme de livrables (aussi appelés 'devoirs'), ou d'épreuves sur table, et ce exclusivement dans le cadre d'une première session.

Il y a deux cas de figure :

1 / Les connaissances sont exclusivement évaluées par le biais d'une seule épreuve sur table (examen écrit) en fin d'année ; elle est d'une durée de deux heures par unité d'enseignement avec un coefficient de 100% (et composée de deux parties d'une heure chacune à poids égal pour les UE composées d'EC).

Ceci concerne quatre unités d'enseignement : « Notions théoriques, savoirs disciplinaires, méthodologie de la recherche », « Diffusion du français dans le monde » (EC1 « Appropriation des langues » ; EC2 « Français langue de scolarisation »), « Langues, cultures, espaces » (EC1 « Cultures francophones » ; EC2 « Francophonie et contacts de langue »), « Diffusion des langues et environnements numériques » (EC1 « Formation en ligne » ; EC2 « Multimédia en classe de FLE »).

2 / Les connaissances sont évaluées par le biais de livrables (exposé oral et/ou dossier écrit), à réaliser en cours d'année ; les délais exacts sont communiqués par les enseignants. Ceci concerne deux unités d'enseignement :

- « Professionnalisation » : trois livrables, sous la forme d'un exposé oral et/ou d'un dossier écrit, avec un coefficient de 33% chacun.
- « Stage professionnel ou mémoire de recherche » : un livrable, sous la forme d'un mémoire professionnel ou de recherche, avec un coefficient de 100%.

Pour rappel : il n'y a pas de deuxième session (session de 'rattrapage'). Il n'y a, à ce titre, pas non plus de session de rattrapage pour le mémoire et la soutenance (variante Recherche) ou le stage + mémoire + soutenance (variante Professionnel). L'étudiant(e) se met en relation avec le tuteur de mémoire pour l'organisation de la soutenance du mémoire durant l'année universitaire, généralement entre juin et septembre.

13.4 ↪ Tableau récapitulatif des M3C

Le tableau récapitulatif des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) peut être téléchargé sur le site web du SUP-FC, rubrique « Je suis étudiant au SUP-FC, Comment se passent les évaluations ? ».



14 STRUCTURE DU MASTER 1

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Master FLE Semestre 7		
1	VVF7EDLM - DESCRIPTION DES LANGUES MATERNELLES ET ÉTRANGÈRES	6.0
1	VVF7EDFS - DIVERSITÉ DE LA FRANCOPHONIE ET SOCIO	6.0
▼	VVF8UIPL - INTRODUCTION AUX POLITIQUES LINGUISTIQUES ÉDUCATIVES	6.0
2	VVF8EIPA - Intervention, planification et aménagement linguistiques	3.0
2	VVF8EFDC - Francophonie et diversité des contextes linguistiq. et cult.	3.0
2	VVF7ELV - LANGUE VIVANTE	6.0
A	VVF8EPRE - PRÉPROFESSIONNALISATION	6.0
Master FLE Semestre 8		
1	VVF7EDIG - DIDACTIQUE GÉNÉRALE ET DIDACTIQUE DU FLE / S	6.0
2	VVF8EDOE - DIDACTIQUE DE L'ORAL ET DE L'ÉCRIT	6.0
2	VVF8EDGC - DIDACTIQUE DE LA GRAMMAIRE, COMPÉTENCES EN LANGUE	6.0
▼	VVF8UDLC - DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET CONTEXTES ÉDUCATIFS	6.0
2	VVF8ECMP - Matériel pédagogique pour le FLE : manuels, TICE et outils	3.0
1	VVF8EIDP - Initiation à la didactique du plurilinguisme	3.0
1	VVF7ELCI - LANGUES, CULTURES, INTERCULTURALITÉ	6.0

Les périodes :

- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
- Enseigné en période 2 (février à mai)
- Enseigné toute l'année (octobre à mai)



15 DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER 1

VVF7EDLM Description des langues maternelles et étrangères

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)

Responsable : **Mohamed EMBARKI**

VVF7EDLM : Description des langues maternelles et étrangères

Intervenant : **Danh-Thành DO-HURINVILLE**

DESCRIPTION :

Les langues, qu'elles soient flexionnelles, isolantes ou agglutinantes, peuvent exprimer la notion de temps, qui est un concept universel. Cependant, sa représentation linguistique varie d'une langue à l'autre. Après avoir rappelé les différents types de langues (flexionnelles, isolantes, agglutinantes, et polysynthétiques), nous examinons le système temporel et aspectuel en français, langue flexionnelle, en vue d'une comparaison avec le vietnamien, langue isolante. Ce cours aborde les points suivants : (i) Modes français ; (ii) Temps verbaux du mode infinitif ; (iii) Emploi de trois temps verbaux de l'indicatif (imparfait, passé simple, passé composé) ; (iv) Bref regard sur le système verbal vietnamien.

PREREQUIS :

- Avoir des notions du système verbal français

OBJECTIFS :

- Décrire deux langues typologiquement éloignées (français-vietnamien)
- Prendre connaissance de la notion d'aspect (aspect lexical et aspect grammatical).
- Comprendre le fonctionnement des cinq modes verbaux français (infinitif, participe, impératif, subjonctif, indicatif)
- Identifier les dix formes verbales du mode indicatif (cinq formes simples et cinq formes composées)
- Décrire les emplois de trois des temps verbaux du mode indicatif (imparfait, passé simple, passé composé)
- Effectuer une comparaison avec le système verbal vietnamien

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Pouvoir identifier et distinguer, sur le plan temporel et aspectuel, deux langues typologiquement éloignées
- Pouvoir maîtriser la notion d'aspect, notion encore mal connue du grand public
- Pouvoir différencier les modes en français
- Pouvoir expliquer le fonctionnement de l'imparfait, du passé simple, et du passé composé

BIBLIOGRAPHIE :

BENVENISTE Emile, 1966, *Problèmes de linguistique générale 1 et 2* Paris, Gallimard.
CORRE Eric, DO-HURINVILLE Danh-Thành et DAO Huy-Linh (éds), 2020, *The Expression of Tense, Aspect, Modality and Evidentiality in Albert Camus's 'L'Étranger' and Its Translations. Linguisticæ Investigationes Supplementa*, John Benjamins.
DO-HURINVILLE Danh-Thành, 2009, *Temps, Aspect et Modalité en vietnamien. Étude comparative avec le français*, Paris, L'Harmattan.
ENCYCLOPÉDIE GRAMMATICALE DU FRANÇAIS (EGF) : encyclogram.fr
COSSELIN Laurent, 2021, *Aspect et formes verbales en français*, Paris, Classiques Garnier.
LEEMAN-BOUX Danielle, 1994, *Grammaire du verbe français*, Paris, Nathan.
PERENNEC Marie-Hélène (éds.), 2002, *Le verbe en action : Grammaire contractive des temps verbaux (français, allemand, anglais, espagnol)*, Éditions littéraires et linguistique de l'université de Grenoble.
MAINGUENEAU Dominique, 1994, *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.



VVF7EDFS Diversité de la francophonie et sociolinguistique

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)

Responsable : **Inka WISSNER**

VVF7EDFS : Diversité de la francophonie et sociolinguistique

Intervenant : **Inka WISSNER, Myriam ABOU SAMRA**

DESCRIPTION :

Ce cours se propose d'une part de présenter la francophonie dans sa diversité et d'autre part de faire le lien entre les recherches sociolinguistiques et la didactique des langues-cultures. Vous commencerez par vous interroger sur ce qu'est la sociolinguistique (genèse, définition, domaines d'intérêt) et ce que l'on entend à la fois par Francophonie et par francophonie. Nous nous intéresserons ensuite à la gestion de la diversité linguistique en France et dans d'autres pays francophones. Enfin, nous travaillerons sur les éléments constitutifs des différents français à travers le monde. Nous clôturerons avec une application de vos connaissances à la didactique par une analyse de la représentation de la « francophonie » dans des manuels d'apprentissage.

PREREQUIS :

Des prérequis généraux en didactique des langues et en science du langage sont les bienvenus.

OBJECTIFS :

Rendre les étudiants capables :

- de s'approprier les concepts théoriques et méthodologiques de base de la discipline
- d'avoir une vue d'ensemble et un regard critique sur la diversité des usages du français dans le monde
- d'avoir des connaissances historiques et synchroniques sur la gestion de la diversité linguistique
- d'interroger la place de la francophonie dans le domaine de l'enseignement/apprentissage du FLE/FLS.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître les concepts clés de la sociolinguistique et de l'étude des français en francophonie.
- Connaître les situations linguistiques de la francophonie dans le présent et le passé, des spécificités d'usage et des outils pour leur analyse
- Être capable d'appliquer ces connaissances à l'analyse de manuels d'apprentissage du français comme langue seconde/étrangère
- Être capable de décrire et de commenter la gestion de la diversité linguistique dans les territoires francophones.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

BDLP (2001-2014), Base de données lexicographiques panfrancophone constituée de vingt bases nationales préparées par des équipes internationales dans le cadre du programme du Trésor des vocabulaires français sous la responsabilité de Claude Poirier ; coresponsable : Michel Francard ; Laval (Québec) : AUF / TLFQ, en accès libre (<http://www.bdlp.org/>).

Gadet Fr. (2007), La Variation sociale en français (coll. L'Essentiel français) [2003], Paris : Ophrys.

Moreau M.-L. (éd.) (1997), Sociolinguistique. Les concepts de base, Sprimont : Mardaga. OIF :

Quéménec Fr. / Wolff A. (rédacteurs) (2019), La langue française dans le monde 2018, Paris : Gallimard.

Wissner I. (2012), « Le français à la Dominique dans le discours romanesque : reconstruction linguistique ou construction discursive ? », in : Thibault, André (éd.), Le français dans les Antilles : études linguistiques, Paris : L'Harmattan, 141-206.



VVF8UIPL Introduction aux politiques linguistiques éducatives

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre, enseigné en période 2 (février à mai)

VVF8UIPL : Introduction aux politiques linguistiques éducatives

DESCRIPTION :

Ce cours vous propose d'explorer la notion complexe de politique linguistique-éducative (désormais PLE), à partir d'une triple approche 1. Définition, 2. Contextualisation, 3. Évaluation, en visant dans un premier temps, à (re)définir le champ à la fois conceptuel et terminologique de ce domaine disciplinaire : intervention, planification, aménagement, dispositif. Dans un second temps, cette unité d'enseignement analyse les mécanismes de contextualisation auxquels les PLE sont fatalement confrontées, notamment au niveau du statut des langues dans le monde, mais aussi des cultures d'enseignement et des cultures d'apprentissage. Le troisième volet complètera notre démarche d'investigation à partir de l'évaluation des politiques linguistiques éducatives, afin d'établir, entre ces trois niveaux, une véritable systématicité fonctionnelle. Enfin, nous explorerons la problématique de la diffusion du français langue étrangère dans le monde, aussi bien d'un point de vue institutionnel que scientifique, sous l'égide de son historicité, des acteurs du domaine, ainsi que des enjeux sous-tendus par la diplomatie culturelle française et des pays francophones.

PREREQUIS :

Etre issu, de préférence d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'Education, ou posséder une expérience, même minime, dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue Etrangère ou dans l'encadrement de dispositifs éducatifs en France ou à l'étranger.

OBJECTIFS :

Sensibiliser les étudiants à la démarche de politique linguistique et éducative dans laquelle tout acte didactique prend sa source. Les rendre capables d'évaluer un système éducatif donné et de lui proposer des dispositifs éducatifs adéquats, notamment sur le rôle et la place de l'enseignement des langues, et surtout du français langue étrangère. Comprendre les grands enjeux de la diplomatie culturelle française et francophone dans lequel le paradigme linguistique constitue le fer de lance.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Beacco J.-C. (2011), « Contextualiser les savoirs en didactique des langues et des cultures » in *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures*. Coord. P. Blanchet et P. Chardenet. PREFICs AUF / Edition des archives contemporaines : Paris. pp 31-43.

Blanchet P. (2008), « La nécessaire évaluation des politiques linguistiques entre complexité, relativité et significativité des indicateurs », *Les Cahiers du GEPE*, N°1/ 2008 (L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?).

Boyer H. (2010), « Les politiques linguistiques », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 94 | 2010, mis en ligne le 06 novembre 2012, <http://mots.revues.org/19891>.

Calvet L.-J. (1996), *Les politiques linguistiques*, Paris : PUF.

Chaudenson R. / Rakotomalala D. (1988), *L'analyse des situations linguistiques : grilles et loupes*, AUF.

Cortier C. (2005), « Cultures d'enseignement, cultures d'apprentissage : confrontation et co-construction entre langues-cultures », *ELA*, n° 140. Didier Erudition. Paris.

Dumont P. (2000), *La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie*, Paris : L'Harmattan.



EST COMPOSÉ DE :

→ Intervention, planification et aménagement linguistiques

VVF8EIPA | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Arnaud PANNIER

DESCRIPTION :

Cette demi-unité d'enseignement se propose de donner les outils d'analyse et de mesure dans la mise en œuvre des politiques linguistiques-éducatives depuis le niveau *macro*, à savoir « l'intervention » qui relève purement de choix politiques à partir de critères déterminés, explicites, et assumés ; au niveau *meso*, avec « la planification » qui met en place les stratégies globales d'application, jusqu'au niveau *micro* que représentent la mise en place de dispositifs contextualisés.

OBJECTIFS :

Permettre aux étudiants d'identifier dans la chaîne décisionnaire, les différents paliers qui rythment la mise en place d'une politique linguistique-éducative, dans un contexte donné et surtout les rendre capable d'évaluer à quel(s) niveaux va se situer leur intervention professionnelle.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Être capable d'analyser un contexte
- Être capable de discerner les enjeux propres à la définition d'une politique linguistique
- Être capable de se positionner, en tant que "professionnel du champ" dans un contexte spécifique afin d'agir efficacement.

BIBLIOGRAPHIE :

Borg S (2015) « Les politiques linguistiques-éducatives : (re)définition, contexte, évaluation » in *English and French : teaching observations and perspective in multilingual and multicultural context. Journal of international Studies. Prince of Songkla University. Volume 5 n° 1. Novembre 2015.*

Chardenet P. (2008), « La Francophonie et les approches multilingues : intercompréhension et interlinguisme », in Conti, V, Grin, F., *S'entendre entre langues voisines : vers l'intercompréhension*, Editions Georg, Chêne-Bourg; version revue et augmentée de la communication au Séminaire international sur L'intercompréhension entre langues voisines, Délégation à la Langue Française de Suisse romande (DLF) de la CIIP, 6-7. Genève.

Chaudenson R. Rakotomalala D. (1988) *L'analyse des situations linguistiques : grilles et loupes*, AUF.

Phan T. Guillou M. (2011), *Francophonie et Mondialisation*, AUF. Belin. Paris.

Robillard D de. (1997), articles « Action linguistique » (20), « Aménagement linguistique » (36-41), « Corpus » (102), « Evaluation » (151-152), « Planification » (228-229), « Politique linguistique » (229-230), « Statut » (269-270), in MOREAU, Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique, concepts de base*, Sprimont (B) : Mardaga.



→Francophonie et diversité des contextes linguistiq. et cult.

VVF8EFDC | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignante : Corinne RAYNAL-ASTIER

DESCRIPTION :

300 millions de francophones dans le monde, 88 pays regroupés au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie, face à cette apparente unité se révèlent en réalité des statuts, des usages, des rapports à la langue française (et même des langues françaises) fortement diversifiés. Langue officielle, langue nationale, langue étrangère, langue maternelle, langue seconde, langue de scolarisation, des choix politiques et personnels sont faits pour régler la place du français dans les interactions du quotidien de ses locuteurs. Ce cours vise à parcourir les statuts de la langue française à travers le monde, à identifier les acteurs institutionnels qui agissent pour protéger, étendre, enseigner cette langue, pour la rendre plus attractive ou encore combattre ses adversaires.

OBJECTIFS :

- Savoir lire et analyser une politique linguistique et éducative
- Mettre en mots une situation sociolinguistique francophone
- Mettre en perspective et comparer des contextes francophones
- Connaître les acteurs institutionnels clés de la francophonie
- Recenser les chercheurs fondamentaux du domaine

BIBLIOGRAPHIE :

Philippe Blanchet (dir), *Sociolinguistique et institutions : analyses, pratiques, interventions* Cahiers internationaux de sociolinguistique 2018/1 (N° 13), Éditeur : L'Harmattan Pages : 146
Béatrice Giblin (dir) *Géopolitique de la Langue française*, Hérodote, 2007/3 (n° 126).
R. Anthony Lodge (Auteur). *Le Français, Histoire d'un dialecte devenu langue*, 1997.
Ariane Poissonnier, *Atlas de la francophonie, Le français, plus qu'une langue*, 2021 Atlas / carte (broché)
Christian Tremblay. *La francophonie et la langue française dans le monde. Quelle importance ? Quelles perspectives ?* », *Les Analyses de Population & Avenir*, vol. 12, no. 8, 2019, pp. 1-16.

Suite au fil du cours ...



VVF7ELV Langue vivante

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Dana LEON-HENRI**

VVF7ELV : Langue vivante

Intervenant : **Dana LEON-HENRI**

DESCRIPTION :

Cette unité vise à renforcer les compétences linguistiques d'étudiants en mettant l'accent principalement sur la maîtrise de la langue et de la communication.

A partir de documents de longueurs variées, issus des médias anglophones ainsi que du milieu scientifique, quelques grands thèmes seront étudiés. À travers les différentes activités proposées (résumés, synthèses, exposés, etc.), le cours de langue participe de la formation intellectuelle et méthodologique dispensée dans le cadre d'un parcours universitaire.

Les étudiants auront accès à une série d'articles et d'extraits audio et vidéo. Des exercices avec corrigés seront proposés en guise d'auto-évaluation. Des documents méthodologiques seront également fournis pour accompagner les étudiants dans leur progression. Les étudiants doivent également participer aux activités de la plateforme : suivi du calendrier, participation et animation des forums et travail sur des glossaires, rendu des travaux.

PREREQUIS :

Des compétences linguistiques (niveau B1+) en anglais

OBJECTIFS :

Cette unité vise à renforcer les compétences linguistiques d'étudiants en mettant l'accent principalement sur la maîtrise de la langue et de la communication, dans les cinq compétences définies par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : production et compréhension écrites et orales, interaction orale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Quatre compétences, définies par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : production et compréhension, écrites et orales.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Bibliographie :

Il n'y a pas de bibliographie à proprement parler puisque les documents d'étude seront fournis.

Toutefois, il est recommandé aux étudiants de s'équiper d'un dictionnaire bilingue sérieux ainsi que d'un manuel de grammaire pour réviser les fondements de la syntaxe anglaise, et de s'imprégner de la langue et de la culture à travers la lecture active d'articles, l'écoute d'émissions radio, et le visionnage de films en tous genres. Plusieurs sites et liens seront proposés.

Suggestions d'ouvrages de grammaire :

- *English Grammar In Use* (Murphy) si vous avez besoin de faire des exercices
- *La Grammaire anglaise* (Bescherelle)
- *La Petite Grammaire anglaise de l'Écrit et de l'Oral*, de Sylvie Persec (Ophrys)
- *L'anglais de A à Z* (Hatier)

Suggestions de dictionnaires unilingues en ligne :

- Merriam Webster : www.merriam-webster.com
- Cambridge : <http://dictionary.cambridge.org/>



VVF8EPRE Préprofessionnalisation

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

Responsable : **Corinne RAYNAL-ASTIER**

VVF8EPRE : Préprofessionnalisation - Partie 1

Intervenant : **Cécile MEDINA**

DESCRIPTION :

Ce cours doit vous permettre de parfaire vos connaissances en matière d'insertion professionnelle. Pour ce faire, nous travaillerons plus spécifiquement la rédaction du CV, la lecture et l'analyse d'offres d'emploi dans le domaine du FLE et la préparation à l'entretien d'embauche. Ce cours a pour objectif principal de vous aider à trouver un stage ou à vous insérer professionnellement à la fin de votre formation.

PREREQUIS :

Avoir une licence dans un domaine pertinent pour l'enseignement du FLE; une expérience dans le monde du FLE est un atout.

OBJECTIFS :

Le cours, centré sur une dimension appliquée, a pour objectif principal de vous permettre de mieux vous préparer à l'entretien d'embauche en ayant bien assimilé les attendus de cet exercice professionnel.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Savoir rédiger son CV et l'adapter selon une offre d'emploi
- Savoir analyser une offre d'emploi
- Savoir préparer un entretien d'embauche
- Savoir adapter sa communication dans le cadre d'une candidature ou d'un recrutement.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Bertrand Baschwitz, M. A. (2009), *Comment me documenter ? Bruxelles, De Boeck.*
Férreol G. & Flageul N. (1996), *Méthodes et techniques de la communication orale et écrite, Paris, Armand Colin.*
Griselin M. et al. (1999), *Guide de la communication écrite, Savoir rédiger, illustrer et présenter rapports dossiers, articles, mémoires et thèses, Paris, Dunod.*
Pochet B. (2005), *Méthodologie documentaire. Rechercher, consulter, rédiger à l'heure d'Internet, Bruxelles, De Boeck.*
Attention, ce descriptif est susceptible d'évoluer.

VVF8EPRE : Préprofessionnalisation - Partie 2

Intervenant : **Corinne RAYNAL-ASTIER**

DESCRIPTION :

Cette partie du cours préprofessionnalisation s'intéresse à la méthodologie du travail universitaire et a pour objectif de vous entraîner, de vous familiariser avec les outils de la recherche. La recherche est au cœur/le cœur de l'université, et durant votre année de Master 2, vous allez devoir réaliser puis rédiger un travail de recherche, un mémoire qui devra être soutenu lors d'une soutenance orale. Aussi, avant de commencer ce travail, je vous propose de voir ensemble les principes, les enjeux d'un mémoire et les règles formelles à respecter lorsqu'on rédige un écrit universitaire issu d'une enquête de terrain. A cet effet, le cours abordera plusieurs thèmes, nous nous intéresserons à ce qu'est une (bonne) problématique, au plagiat, aux citations, à l'état de l'art, etc.

OBJECTIFS :

Citer, rédiger une bibliographie, trouver les articles à partir de mots clés, problématiser, synthétiser, etc.

BIBLIOGRAPHIE :

Umberto Eco, *comment écrire sa thèse*, 2018
Philippe Blanchet, Patrick Chardenet, *Guide pour la recherche en didactique des langues*, 2011
Brigitte Simonnot, *le plagiat universitaire, seulement une question d'éthique*, 2014



VVF7EDIG Didactique générale et didactique du FLE / S

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)

Responsable : **Kaouthar BEN ABDALLAH**

VVF7EDIG : Didactique générale et didactique du FLE / S

Intervenant : **Myriam ABOU SAMRA, Kaouthar BEN ABDALLAH et Cecile MEDINA**

DESCRIPTION :

Le public d'étudiants de cette première année de master est hétérogène. Au vu de cette hétérogénéité, il s'agira à la fois de fournir aux étudiants « novices » les connaissances et savoirs indispensables (et plus) en didactique générale et didactique des langues ; de permettre aux plus « experts » d'avoir une autre entrée sur la discipline et d'amplifier leurs connaissances disciplinaires. Outre l'histoire des méthodologies de l'enseignement des langues, l'accent sera également mis sur les pratiques de classe dans les composantes les plus riches et variées du domaine (oralité, scripturalité, grammaire, lexique, culture-civilisation, évaluation, etc.).

PREREQUIS :

Etre issu d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'éducation ou posséder une expérience dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue Etrangère.

OBJECTIFS :

Permettre aux étudiants de :

- (1) s'approprier les savoirs disciplinaires de base de la didactique des langues (niveaux théorique, méthodologique et technique);
- (2) mobiliser ces savoirs disciplinaires à bon escient en situations d'enseignement FLE/S

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Plusieurs aptitudes, connaissances et qualifications sont offertes à l'étudiant(e) grâce à l'UE1 « Didactique générale, didactique du FLE/FLS ». Au terme de cette UE transversale (M1 MIC et PLEEN), l'étudiant(e), futur enseignant(e), est capable d'/de :

- Découvrir l'ancrage disciplinaire spécifique au champ de la didactique, étymologique, historique, évolutif et de délimiter les frontières disciplinaires FLM/FLE/FLS;
- Acquérir et/ou consolider les compétences théoriques et méthodologiques spécifiques au domaine de la didactique générale, et de développer des capacités personnelles d'analyse et de réflexion critique dans le domaine de la didactique du FLE et du FLS.
- Identifier les bases théoriques relatives au domaine de la didactique des langues et étudier les notions fondamentales.
- Discerner des contextes & situations d'enseignement/apprentissage de FLE et de FLS en France et hors de France.
- Définir, commenter et analyser une situation didactique
- Élaborer une unité didactique.



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Cuq. J.P., Gruca I. (2002). *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, PUG, Grenoble.

Defays, J.-M. (2003) *Le français langue étrangère et seconde : enseignement et apprentissage*, éd. Mardaga.

Germain, C. (1993) *Évolution de l'enseignement des langues : 5000 ans d'histoire*, Clé International.

Puren, C. (2012). *Histoire des méthodologies de l'enseignement des langues*, Édition numérisée : <http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article813>

Puren, C. (2009) « *La perspective actionnelle et l'approche par les tâches en classe de langue* » n° Français dans le monde. *Recherches et applications*, Janvier, éd. Clé international.



VVF8EDOE Didactique de l'oral et de l'écrit

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Anne-Claire RAIMOND**

VVF8EDOE : Didactique de l'oral et de l'écrit

Intervenant : **Anne-Claire RAIMOND**

DESCRIPTION :

1. Partie « Didactique de l'oral »

En articulation avec la deuxième partie de ce cours de didactique de l'écrit, l'objectif général de cette première partie du cours sera dans un premier temps de faire raisonner les différences structurelles entre oral et écrit en français et d'appréhender les spécificités linguistiques de l'oral et de l'oralité. Le second temps sera consacré à l'analyse didactique et à la production de séquences pédagogiques orales, adaptées à un public FLE/S et qui tiennent compte de la réalité langagière du français.

2. Partie « Didactique de l'écrit »

Après avoir défini les notions d'Écrit, de Lecture et d'Écriture dans une perspective de pratiques langagières socialement et culturellement marquées et dans le cadre d'une interrelation entre un scripteur et un lecteur, on s'interrogera sur les types de compétences que ces 2 instances doivent mettre en œuvre pour lire/écrire dans une langue étrangère ; ceci nous conduira tout naturellement à nous interroger sur comment, au plan méthodologique, un enseignement de langue étrangère peut favoriser l'acquisition de ces différents types de compétences.

PREREQUIS :

- 1. Partie « Didactique de l'oral »** : Bonne maîtrise de la langue française ; Compétences linguistiques et métalinguistiques.
- 2. Partie « Didactique de l'écrit »** : S'être approprié les savoirs disciplinaires de base enseignés au semestre 7 dans le cadre de l'unité « Didactique générale et didactique du FLE/FLS ».

OBJECTIFS :

1. Partie « Didactique de l'oral »

- Découvrir les unités linguistiques qui structurent le discours oral.
- Approfondir ses connaissances en grammaire de l'oral.
- Réfléchir à l'articulation entre la notion de variation et didactisation de l'oral.
- Analyser des documents oraux au vu de leur pertinence didactique.
- Approfondir les notions de stratégies de compréhension et d'expression orale, d'interaction orale.
- Développer des séquences pédagogiques adéquates pour enseigner la langue orale.

2. partie « Didactique de l'écrit »

Permettre aux étudiants de :

(1) acquérir les connaissances métadidactiques, méthodologiques et techniques pour avoir la prise de distance nécessaire par rapport aux matériels pédagogiques les plus fréquemment utilisés dans les situations d'enseignement de français langue étrangère ;

(2) faire acquérir aux étudiants les connaissances et les compétences nécessaires pour pédagogiser en contexte les principes qui fondent une approche discursive de l'écrit en langue étrangère.



COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

1. Acquérir les principes d'une pédagogie créative qui stimule l'apprentissage par les composantes de l'oral : par la mémoire des voix, des personnes et des situations, en relation avec les "mots" de l'oral, dans leur variabilité phonétique et sémantique, et avec l'aspect sonore de la grammaire.
2. Acquérir des outils (méthodes, approches...) pour didactiser un document écrit en cours de français langue étrangère en vue de faciliter l'accès à son sens.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

1. partie « Didactique de l'oral »

BLANCHE-BENVENISTE, C., 1997, *Approche de la langue parlée en français*, Gap : OPHRYS, (coll. L'essentiel).

CRAPEL, 2009, *Des documents authentiques oraux aux corpus : questions d'apprentissage en didactique des langues*. (<http://revues.univ-nancy2.fr/melangesCrapel/>)

DETEY S., DURAND J., LAKS B., LYCHE C. 2010, *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone*, Ressources pour l'enseignement. Éd. Orphys.

GADET F., 2003, *La variation sociale en français*, Ophrys, coll. L'essentiel.

WEBER C., 2013, *Pour une didactique de l'oralité. Enseigner le français tel qu'il est parlé*, Paris : Didier. Coll. Langues et didactique.

2. Partie « Didactique de l'écrit »

- Goody, J. (2007) *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, éd. La Dispute.

- Hidden, M.-O. (2013) *Pratiques d'écriture : Apprendre à rédiger en langue étrangère*, éd. Hachette Français langue étrangère, coll. « F ».

- Olson, D.R. (1998) *L'univers de l'écrit*, éd. Retz, coll. Psychologie.

Revues :

- N°27 « La littéracie. Vers de nouvelles pistes didactiques » de la revue LIDIL (juillet 2003).

- N° 51 « Didactiques de l'écrit et nouvelles pratiques d'écriture » de la revue *Le français dans le monde. Recherches et applications* (janvier 2012).



VVF8EDGC Didactique de la grammaire, compétences en langues

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Cecile MEDINA**

VVF8EDGC : Didactique de la grammaire, compétences en langues

Intervenant : **Cecile MEDINA, Myriam ABOU SAMRA**

DESCRIPTION :

Cette UE vise à sensibiliser les étudiants aux enjeux relatifs à la *Grammaire*, et de les rendre aptes à concevoir des outils d'enseignement des structures langagières du français. Les approches didactiques les plus couramment utilisées en FLE (traditionnelle, directe, communicative, actionnelle). Le cours explorera les origines, le traitement et les implications/applications méthodologiques de cette *Grammaire* : concept didactique, stratégies d'enseignement-apprentissage, conception et traitement de l'erreur, norme, forme et métalangage, etc. Cette approche historiographique nous permettra de mieux comprendre les représentations de la compétence linguistique globale (orale et écrite) dans une société fortement littérisée comme la France.

PREREQUIS :

Etre issu, de préférence d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'Education ou posséder une expérience, même minime, dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue Etrangère.

OBJECTIFS :

Les objectifs pédagogiques, à proprement parler, de ce cours porteront sur les perspectives de proposer des outils innovants, de nature à développer les compétences métalinguistiques - grammaticales entre autres - des apprenants par une démarche d'observation réfléchie de la langue et à savoir contextualiser l'enseignement de la grammaire en fonction de la situation éducative rencontrée.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

1. Savoir identifier un contenu grammatical dans une Unité d'enseignement en FLE.
2. Savoir conceptualiser la place de la grammaire dans l'unité didactique.
3. Être capable de décrire un élément grammatical en exploitant les outils du FLM et du FLE.
4. Savoir sélectionner et concevoir un exercice et une activité de grammaire.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Beacco Jean-Claude (2007), *L'approche par compétences dans l'enseignement des langues*, Paris, Didier
[Collectif] 2001, *Cadre Européen commun de références pour les langues. Apprendre. Enseigner. Évaluer*, Didier, Paris.

Chevalier, Jean-Claude (1996), *Histoire de la grammaire française*, Paris : PUF (Que sais-je n. 2904).

Cuq Jean-Pierre (1996) : *Une introduction à la didactique de la grammaire en français langue étrangère* Editions Didier / Hatier, Paris.

Galatanu, Olga et al. (dir.), (2010), *Enseigner les structures langagières en FLE*. Ed. Peter Lang, Bruxelles.



VVF8UDLC Diversité linguistique et contextes éducatifs

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre, enseigné en période 1-2 (octobre à janvier, février à mai)

VVF8UDLC : Diversité linguistique et contextes éducatifs

EST COMPOSÉ DE :

→ Matériel pédagogique pour le FLE : manuels, TICE et outils de référence

VVF8ECMP | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignante : Corinne RAYNAL-ASTIER

DESCRIPTION :

Lorsqu'on enseigne le Français Langue Étrangère, le matériel pédagogique est souvent un indispensable de la classe quel que soit le public concerné. Imposé par l'institution ou librement choisi par l'enseignant, il est nécessaire de savoir lequel choisir et donc savoir l'analyser : quelle langue française est enseignée ? A quel apprenant s'adresse ce matériel ? Enfin, quel rôle, en tant qu'enseignant aurais-je à jouer en intégrant ce matériel dans mes enseignements ? Dans ce cours, nous apprendrons à choisir les ressources pour la classe de FLE, nous apprendrons à manier les différents supports, qu'ils soient papiers ou numériques, puis nous apprendrons à lire les sous-jacents théoriques des matériels pédagogiques pour la classe de FLE. Seront étudiés les manuels et les sites d'apprentissages les plus récents, nous verrons également où trouver des ressources aisément didactisables.

PREREQUIS :

Un enseignement en didactique des langues est le bienvenu.

OBJECTIFS :

- Identifier les théories d'enseignement-apprentissage des langues
- Reconnaître les approches méthodologiques
- Choisir son matériel didactique
- Contextualiser des enseignements

BIBLIOGRAPHIE :

Philippe Blanchet, Patrick Chardenet, *Guide pour la recherche en Didactique des langues*, 2011.

Christian Puren, *Essai de problématisation et de modélisation de l'« enseignement à distance » en didactique scolaire des langues-cultures : pour une ingénierie de l'hybridation* (août 2020, 56 p.).

Michèle Verdelhan, 2007, *Les manuels scolaires, miroirs de la nation ?* L'harmattan.



→ Initiation à la didactique du plurilinguisme

VVF8EIDP | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Nathalie THAMIN

DESCRIPTION :

Ce cours vise à initier les étudiants aux questions de plurilinguisme dans différents contextes (FLE/FLS/FLM) en étudiant les différentes approches plurilingues et les dispositifs d'accueil et textes institutionnels, les programmes et les ressources pédagogiques.

PREREQUIS :

Des prérequis généraux en didactique des langues et en science du langage sont les bienvenus.

OBJECTIFS :

Amener les étudiants à analyser les situations de plurilinguisme à l'école, à examiner et distinguer les différentes approches plurilingues, à analyser les matériels et les dispositifs didactiques et à adapter l'intervention didactique aux différents publics concernés.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Rendre les étudiants capables de :

- Analyser les situations de plurilinguisme à l'école
- Distinguer les différentes approches plurilingues
- Analyser les matériels et les dispositifs didactiques
- Adapter l'intervention didactique aux différents publics concernés

BIBLIOGRAPHIE :

CERQUIGULINI B. (dir.) (2003), *Les langues de France*, Paris, PUF.

CUQ J.-P. (2004). *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris, ASDIFLE.

DABENE L. 1994. *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*, Paris, Hachette.

MANESSY G. & P. WALD (1983), *Le Plurilinguisme : Normes, Situations, stratégies*, Paris, l'Harmattan.

MOREAU M.-L. (dir.) (1997). *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Liège, Mardaga.



VVF7ELCI Langues, cultures, interculturalité

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)

Responsable : **Inka WISSNER**

VVF7ELCI : Langues, cultures, interculturalité

Intervenantes : **Inka WISSNER, Caren LUMLEY**

DESCRIPTION :

Cette unité vise à donner les moyens de conceptualiser le lien entre langue et culture à partir des sciences du langage et de la didactique du Français Langue Étrangère. L'accent sera mis sur la « langue » comme concept clé pour l'enseignement / apprentissage des langues et sur son rapport avec la notion de « culture ». Vous vous intéresserez aussi à l'importance des notions de langue, culture, interculturel et interculturalité au sein du dispositif d'éducation plurilingue et interculturelle.

PREREQUIS :

Avoir un esprit critique, la capacité de lecture de publications scientifiques et une expérience dans l'enseignement-apprentissage de langues étrangères. Des notions de niveau licence en sciences du langage sont les bienvenues.

OBJECTIFS :

Permettre aux étudiants de :

- (1) s'approprier les notions et concepts issus des sciences du langage pour conceptualiser le lien entre langue et culture
- (2) mobiliser ces savoirs disciplinaires pour analyser des supports et des pratiques de classe.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

1. Connaître les concepts clés de 'langue' et 'culture' dans une optique (socio-)linguistique
2. Être capable de penser le lien entre ces concepts pour l'enseignement du français langue étrangère/seconde
3. Connaître les concepts clés du dispositif d'enseignement plurilingue et interculturel à partir des sciences du langage
4. Savoir appliquer ces connaissances ainsi que celles acquises en didactique générale à la construction de séquences didactiques.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

ADAM J.-M. (2004), *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes* [1999], Paris : Nathan.

ALAO G. et al. (edd.) (2010), *Implicites, stéréotypes, imaginaires : la composante culturelle en langue étrangère*, Paris : Éditions des archives contemporaines.

AMOSSY R. / HERSCHBERG PIERROT A. (2005), *Stéréotypes et clichés : langue, discours, société* [1997], Paris : Nathan.

BEACCO J.-Cl. et al. (2016), *Guide pour le développement et la mise en uvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle*, Strasbourg : Conseil de l'Europe (PDF).

CECR/VC (2018), *Volume complémentaire au CECR avec de nouveaux descripteurs*, Strasbourg : Conseil de l'Europe Programme des Politiques Linguistiques (www.coe.int/lang-cecr) (PDF).

DE CARLO M. (1998), *L'interculturel. Didactique des langues étrangères*, Paris : Clé international (PDF).



16 STRUCTURE DU MASTER 2

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Master FLE semestre 9		
1	VVF9ENTH - NOTIONS THÉORIQUES, SAVOIRS DISCIPLINAIRES, MÉTHODO. RECH.	6.0
▼	VVF9UDIF - DIFFUSION DU FRANÇAIS DANS LE MONDE	6.0
1	VVF9EFLS - Français langue de scolarisation	3.0
1	VVF9EAPL - Appropriation des langues	3.0
▼	VVF9ULCE - LANGUES, CULTURES, ESPACES	6.0
2	VVF9ECF - Cultures francophones	3.0
2	VVF9EFCL - Francophonie et contacts de langue	3.0
▼	VVF9UDLE - DIFFUSION DES LANGUES ET ENVIRONNEMENTS NUMÉRIQUES	6.0
1	VVF9EMUL - Multimédia en classe de FLE	3.0
1	VVF9EFL - Formation en ligne	3.0
A	VVF9EPRO - PROFESSIONNALISATION	6.0
Master FLE semestre 10		
▼	VVFXCSTA - STAGE PROFESSIONNEL OU MÉMOIRE DE RECHERCHE	30.0
A	VVFXESTA - Stage professionnel	30.0
A	VVFXEMEM - Mémoire de recherche	30.0

Les périodes :

- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
- Enseigné en période 2 (février à mai)
- Enseigné toute l'année (octobre à mai)



17 DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER 2

VVF9ENTH Notions théoriques, savoirs disciplinaires, méthodo. rech.

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)

Responsable : **Kaouthar BEN ABDALLAH**

VVF9ENTH : Notions théoriques, savoirs disciplinaires, méthodo. rech.

Intervenant : **Blandine RUI, Kaouthar BEN ABDALLAH**

DESCRIPTION :

Ce cours se propose d'explorer les notions théoriques et les savoirs disciplinaires, nécessaires à l'entreprise de toute méthodologie de la recherche, dans le domaine des sciences du langage en général et de la didactique des langues & cultures, en particulier. La démarche épistémologique se veut sous-jacente, pour constituer un ensemble de références théorétiques et praxéologiques aptes à structurer une étude précise et étayée dans le cadre d'un master 2 et au-delà. Il propose aux étudiants de construire leur réflexion personnelle sur le processus de la recherche en trois temps : rhétorique et pragmatique de l'écriture universitaire / subjectivité et discours de l'autre/ théories et méthodes du discours. Il offre également une approche complémentaire pour déconstruire la sphère du « complexe » (au sens d'Edgar Morin) de la recherche en didactologie des langues et des cultures, sur le triple registre de l'observation, de l'expérimentation et de la modélisation (Quivy Campenhoudt).

PREREQUIS :

Etre issu, de préférence d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'éducation, ou posséder une expérience, même minime, dans l'enseignement-apprentissage des langues / français Langue étrangère ou dans l'encadrement de dispositifs éducatifs en France ou à l'Étranger.

OBJECTIFS :

Les objectifs pédagogiques de cette UE s'inscrivent dans une perspective réflexive sur les écrits comme genre discursif (institutionnels, diplomatiques, etc.). Ils proposent une mise en relation avec certaines orientations théoriques, relevant de l'énonciation et une mise en œuvre des littératies avancées. Ils privilégieront les exercices d'écriture pour développer cette compétence incontournable au niveau de la recherche universitaire. Ils seront également centrés sur l'étude d'articles scientifiques qui questionnent la recherche en didactique des langues (J.L. Chiss, J.Cortès, J.C. Beacco, C.Puren) à la lumière de domaines transversaux et sécants, tels que l'analyse de discours et de contenu, et donneront les outils nécessaires pour une analyse qualitative et quantitative du champ à explorer, dans le domaine des PLE : sélection de la matière à enseigner, gradation des contenus, syllabus thématiques, programmation, curriculum, dispositifs d'enseignement-apprentissage etc ; sous l'égide de la théorie de la progression en didactique des langues et des cultures.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Basler C. et Pollet M.-C. (2010) « L'appropriation des écrits universitaires », *Diptyque n°18*, Presses universitaires de Namur.

Blanchet P et Chardenet P (2011) *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures*, PREFICs AUF, Edition des archives contemporaines.

Borg S (2001) *La notion de progression*, Editions Didier. Paris

Maingueneau D. (2005) « L'analyse du discours et ses frontières », in Maingueneau (éd.), *Analyse du discours. Etat de l'art et perspectives (Marges linguistiques N°9)*, MLMS, téléchargé sur <http://www.marges-linguistiques.com/>, [en ligne] <http://www.revue-texto.net/1996-2007/Archives/Archives.htm>

Méthodes d'analyse des discours, Paris, Les éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Quivy R. et Van Campenhoudt L. (1988) *Manuel de recherche en sciences sociales*, Editions Dunod.



VVF9UDIF Diffusion du français dans le monde

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

VVF9UDIF : Diffusion du français dans le monde

Responsable : **Mohamed Embarki**

Intervenants : **Kaouthar BEN ABDALLAH et Mohamed Embarki**

DESCRIPTION :

Ce cours a pour objectif de soutenir le travail d'ancrage théorique du mémoire de Master II. Il invite les étudiants à prendre des repères théoriques dans l'histoire de la didactique des langues afin de pouvoir analyser des pratiques de classe, des discours institutionnels, scientifiques et de nourrir une réflexion critique.

OBJECTIFS :

Ce cours propose d'identifier les notions théoriques qui ont oeuvré à la construction de la didactique du FLE/FLS comme discipline scientifique. Ce cours s'attachera particulièrement à la notion de « compétence de communication » afin d'en retracer les filiations, les parentés mais aussi d'y opposer d'autres repères théoriques. Il s'agira aussi de revoir la façon dont la notion de compétence de communication trouve son application concrète dans une « méthodologie » et surtout d'être capable de la mobiliser pour analyser les enjeux et débats qui traversent actuellement la discipline notamment autour du cadre européen commun de référence. Le cours est donc constitué d'un cours magistral et d'articles scientifiques mis en ligne dont la lecture fait partie intégrante du cours. La lecture du cours et des documents référencés seront à la base du travail de réflexion type dissertation qui sera soumis en exercice d'entraînement et en examen terminal.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

- ANDERSON P. (1995), *La didactique des langues à l'épreuve du sujet*, P.U. de Franche-Comté.
- AUSTIN, J.-L. (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.
- HYMES D. (1984), *Vers la compétence de communication*, Paris, CREDIF-Hatier.
- MAURER B. (2011), *Enseignement des langues et construction européenne, Le plurilinguisme, nouvelle idéologie dominante*, Editions des archives contemporaines.
- OTTAVI D., GAUCHET M., BLAIS M.-C. (dir.) (2014), *Transmettre, apprendre*, Éditions Stock.



EST COMPOSÉ DE :

→Français langue de scolarisation

VVF9EFLS | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Kaouthar BEN ABDALLAH

DESCRIPTION :

Ce cours vise à former des futurs enseignants capables de répondre, en termes didactiques cohérents, aux nouvelles exigences des contextes éducatifs d'enseignement/apprentissage du français, en tant que langue de scolarisation.

PREREQUIS :

Des prérequis dans les domaines de la didactique des langues et des politiques linguistiques et éducatives. Ce cours s'adressent aux étudiants ayant suivis le Master 1 FLE parcours PLEEN (CTU) et qui se destinent aux métiers de l'enseignement du français langue seconde en France (CLIN, UPE2A, classes hétérogènes) ou du FLS à l'étranger (Instituts et Centres de langues au Maghreb et au Moyen-Orient).

OBJECTIFS :

Ce cours a pour objectifs :

- i) de fournir aux étudiants un éclairage théorique dans le domaine de la didactique du Français langue de scolarisation (FLSco) ;
- ii) de les familiariser avec les mots-clés et les concepts de base qui se rattachent à ce domaine d'enseignement/apprentissage spécifique ;
- iii) de susciter pour chacun un regard réflexif sur ces connaissances une fois acquises. Cette unité UE vous permettra, également, de développer des capacités d'analyse et d'élaborer les critères contextuels pour analyser le français langue de scolarisation relevant de la problématique du Français Langue Seconde (FLS) en France. Il s'agira, comme nous le verrons à travers ce module, d'identifier/différencier/interroger les situations didactiques et les contextes éducatifs de français langue de scolarisation (FLSco) : quels publics visés ? Quels contextes éducatifs d'enseignement/apprentissage ? Quels dispositifs ? Quels outils didactiques ? Ce cours tentera d'apporter, entre autres, des éléments de réponse à ces interrogations.

BIBLIOGRAPHIE :

- ABRY Dominique, *Enseignement-apprentissage du français langue étrangère en milieu homoglotte : spécificités et exigences*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006.
- AUGER Nathalie, *Elèves nouvellement arrivés en France : réalités et perspectives pratiques en classe*, Paris : Editions des archives contemporaines, 2010.
- BOUCHARD Robert, « Du français fondamental à la compétence scolaire... en passant par le français de scolarisation », in *Le français dans le monde : recherches et applications*, janvier 2008, n. 43, p. 127-142.
- BEN ABDALLAH Kaouthar, *Étude de l'Intégration Linguistique des Nouveaux Arrivants en France*, Sarrebruck, Les Éditions Universitaires Européennes, ISBN : 978-613-1-59084-9.
- CASTELLOTTI Véronique, HUVER Emmanuelle, VIGNER Gérard, et al., « Insertion scolaire et insertion des nouveaux arrivants », in *Glottopol*, janvier 2008, n° 11. Disponible sur le site : www.univ-rouen.fr
- CORTIER Claude, « Dispositifs et classes pour les nouveaux arrivants allophones », in *Diversité*, juin 2008, n. 153, p.15-23.



→ Appropriation des langues

VVF9EAPL | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Mohamed EMBARKI

DESCRIPTION :

Il s'agira d'acquérir les savoirs disciplinaires en Sciences du langage et en didactique des langues qui permettent de définir la notion d'« appropriation » des langues. Les processus d'appropriation d'une langue seront envisagés à partir de différentes théories qui prendront en compte le rôle de la langue maternelle ou des langues premières, du répertoire langagier dans son ensemble et qui permettront de conceptualiser les enjeux à l'échelle d'un individu du plurilinguisme.

L'appropriation d'une langue s'accompagne de postures et de positionnements du corps et de la voix. Le cours permettra d'explorer les changements qui affectent à la fois le corps et la voix lors du passage d'une langue à l'autre et amorcer une réflexion sur la formation de formateurs.

PREREQUIS :

Etre issu d'un Master 1 FLE, des sciences du langage, de lettres, de langues, des sciences de l'Éducation ou posséder une expérience dans l'enseignement-apprentissage des langues / Français Langue Étrangère.

OBJECTIFS :

- Acquérir des connaissances disciplinaires en didactique des langues et en sciences du langage.
- Mobiliser ces connaissances pour analyser des corpus en lien avec l'appropriation des langues.
- (Ré)investir des connaissances théoriques et méthodologiques pour analyser des corpus multilingues.

BIBLIOGRAPHIE :

BENVENISTE, Emile (2010 [1966]), *Problèmes de linguistique générale, T.I et T. II*, Paris : Gallimard.

DOLLE Marie (2002), *L'imaginaire des langues*, Paris : L'Harmattan.

LHOTE, Elisabeth (1995), *Enseigner l'Oral en Interaction : Percevoir, Ecouter, Comprendre*, Vanves : Hachette FLE.

TELLIER, Marion & CADET, Lucile (2014), *Le Corps et la Voix de l'Enseignant: Théorie et Pratique*, Paris: Editions Maison des Langues.



VVF9ULCE Langues, cultures, espaces

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Kaouthar BEN ABDALLAH**

Intervenants : **Kaouthar BEN ABDALLAH et Inka WISSNER**

VVF9ULCE : Langues, cultures, espaces

DESCRIPTION :

Cette unité d'enseignement est constituée de deux parties: "Cultures Francophones" (EC1) et "Francophonie et contacts de langue" (EC 2).

EST COMPOSÉ DE :

→ Cultures francophones

VVF9ECF | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Inka WISSNER

DESCRIPTION :

Ce cours se propose de problématiser la place et les enjeux des supports culturels en didactique du FLE/S. Il s'agira d'analyser les démarches pédagogiques existantes à partir des théories didactiques qui les sous-tendent, autour de différents supports culturels francophones. Une focalisation particulière portera sur les littératures francophones, sur leur place et leur traitement pédagogique dans des contextes d'enseignement variés.

PREREQUIS :

Avoir la capacité critique de lire et d'analyser des supports pédagogiques ainsi que des publications scientifiques, en particulier dans le domaine de la didactique des cultures et des sciences du langage ainsi que des connaissances en sociolinguistique et diversité des français dans la francophonie.

OBJECTIFS :

Situer les enjeux et les finalités de la didactique des cultures francophones en français langue étrangère et seconde.

1. Appréhender les démarches pédagogiques existantes dans différents contextes d'enseignement-apprentissage autour de supports culturels.
2. Construire des séquences pédagogiques orientée vers les pratiques culturelles, socio- et interculturelles à partir de la littérature.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

1. Connaître les concepts-clés du dispositif d'enseignement plurilingue et interculturel et de la didactique des langues-cultures ainsi que leurs enjeux sociétaux et pédagogique, en particulier l'importance des préconstruits culturels, des identités culturelles et des cultures francophones.
2. Connaître les concepts clés de la sociolinguistique à visée francophone, en particulier les conflits sociolinguistiques de ses locuteurs face aux normes dans les espaces francophones.
3. Savoir appliquer ces connaissances pour repenser l'enseignement du français langue étrangère/seconde en rendant compte de la diversité linguistique et des normes en francophonie, d'un côté, et des besoins des apprenants, de l'autre.
4. Être capable d'analyser des supports didactiques, y compris des composantes culturelles de type linguistique (diatopismes), et de concevoir des séquences didactiques en appliquant ces compétences et connaissances dans l'enseignement du français langue étrangère/seconde.



BIBLIOGRAPHIE :

AUGER, N. (2007), *Constructions de l'interculturel dans les manuels de langue, Belgique, Fernelmont : InterCommunications et EME.*

ABDALLAH-PRETCEILLE M., PORCHER L. (1996), *Education et communication interculturelle, Presses Universitaires de France.*

BAILLOT D. (dir.) (2007), *La Revue française d'éducation comparée, n°1 : « Langue, littérature, culture à l'épreuve de l'autre », Paris, L'Harmattan.*

BEACCO J.-Cl. (2000), *Les dimensions culturelles des enseignements de langue, Hachette.*

Recherches et applications. Le français dans le monde, n° spécial « Cultures, culture... » (1996).

→ Francophonie et contacts de langue

VVF9EFCL | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Kaouthar BEN ABDALLAH

DESCRIPTION :

Ce cours s'intéresse à la francophonie d'une part comme champ d'études en interrogeant ses aspects théoriques (notions de langue d'enseignement, de langue de scolarisation, de langue seconde, diglossie, poly-glossie etc.), culturels (la francophonie régionale, hors institution) politiques (colonisation/décolonisation française), institutionnelles (organisme et instances de la Francophonie: OIF / AUF / CONFEMEN / UNESCO / Conseil de l'Europe) ; et d'autre part, comme espace avec ses différentes aires géographiques. Le cours portera une focalisation toute particulière sur les aires francophones méditerranéennes (Maghreb, Moyen-Orient) et s'intéressera à la dynamique des usages et de la transmission du français dans des contextes variés (famille, école, travail, loisirs, etc.).

OBJECTIFS :

1. Maîtriser les outils théoriques et méthodologiques pour analyser des situations où le français est en contact avec d'autres langues.
2. Acquérir des compétences dans le traitement et l'analyse de corpus écrits et oraux.
3. Savoir analyser les situations de tension et de conflit entre les langues en co-présence dans les différentes sphères publiques et privées.

BIBLIOGRAPHIE :

ABOU S. & HADDAD K. (1994) (dir) : *Une Francophonie Différentielle, Paris : L'Harmattan.*

CHAUDENSON R. & CALVET L.J (2001) : *Les Langues dans l'Espace Francophone : de la coexistence au partenariat, Paris : L'Harmattan.*

DENIAU X. (1998) : *La Francophonie, Paris : PUF.*

TETU M. (1988) : *La Francophonie : Histoire, Problématique et Perspectives, Paris : Hachette.*



VVF9UDLE Diffusion des langues et environnements numériques

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

VVF9UDLE : Diffusion des langues et environnements numériques

DESCRIPTION :

Cette unité, enseignée en période 1, d'octobre à janvier, est composée de deux parties: EC1 et EC2.

EST COMPOSÉ DE :

→Multimédia en classe de FLE

VVF9EMUL | None ECTS | Période :1

Enseignant : Sophie OTHMAN

DESCRIPTION :

Ce cours s'intéresse à la fois aux réflexions didactiques sur les avantages et les inconvénients du « multimédia », et à ses usages en classe de langue, en particulier en classe de FLE. Le cours interroge aussi bien les modifications qu'instaure cet usage dans l'apprentissage et l'enseignement que les potentialités qu'il offre au couple enseignant/apprenant ainsi que le renouvellement de pratiques pédagogiques et de savoir-apprendre. Le cours vise également à explorer les productions d'apprenants et les contraintes de production liées aux activités et aux différents dispositifs.

PREREQUIS :

Des prérequis dans le domaine de la didactique du FLE/FLS

OBJECTIFS :

- Maîtriser les bases théoriques de l'introduction et de l'usage du multimédia en classe de langue.
- Examiner les méthodologies de recherche et leurs pratiques.
- Maîtriser des pratiques pédagogiques innovantes et acquérir de nouvelles compétences professionnelles.
- Savoir traiter et analyser les changements que produit le multimédia sur les formes de réception.

BIBLIOGRAPHIE :

Guichon, Nicolas (2012), *Vers l'intégration des TIC dans l'enseignement des langues*, Paris : Didier.

Pothier, Maguy (2003), *Multimédias, dispositifs d'apprentissage et acquisition des langues*, Paris : Ophrys (Collection Autoformation et Enseignement Multimédia).

Porcher, Louis (dir.) (1992), *Les auto-apprentissages*, Paris : Hachette Edicef, coll. « Le Français dans le monde / Recherches et applications ».



→Formation en ligne

VVF9EFL | None ECTS | Période : 1

Enseignant : Sophie OTHMAN

DESCRIPTION :

Au regard de concepts clefs et opératoires pour la didactique des langues, une réflexion sur la définition à donner aux termes relatifs au domaine de la formation en ligne s'impose (FOAD, TICE, ENT, etc.). Pas question de privilégier une posture de refus de circonstance, ni de succomber à un idéalisme aveugle, lequel consisterait à penser que les technologies apportent une réponse à toutes les interrogations didactiques ou pédagogiques. L'analyse doit prendre en compte l'articulation et l'organisation des apprentissages, les objectifs et besoins des publics concernés, mais aussi les environnements et les contextes dans lesquels ces dispositifs de formation peuvent prendre place. Un regard historique sur la formation à distance sera également proposé dans ce cours.

PREREQUIS :

Etre issu, de préférence d'une licence de lettres, de langues, des sciences du langage, de l'Éducation, ou posséder une expérience, même minime, dans l'enseignement-apprentissage des langues / Français Langue Étrangère ou dans l'encadrement de dispositifs Éducatifs en France ou à l'Étranger

OBJECTIFS :

Permettre aux étudiants de se repérer dans les dispositifs de formation en ligne proposés, plus spécifiquement pour l'enseignement du FLE. Etre capable d'analyser l'offre (et les ressources) FLE sur le Web. Comment se déclinent ces dispositifs d'apprentissage ? , quels contenus proposent-ils et pour quels publics ? Quels en sont les avantages et les inconvénients ? Quelles sont les ressources accessibles pour le professeur de FLE (pour la classe de langue, mais également en terme de formation continue -Ifos, par exemple) ? Comment construire une séquence pédagogique à partir des ressources disponibles sur la toile ?

BIBLIOGRAPHIE :

LFDM (2013) *Mutations technologiques, nouvelles pratiques sociales et didactique des langues*, Clé international.

Guichon N. (2012), *Vers l'intégration des TIC dans l'enseignement des langues*, Didier.

Dejean C., Mangenot F; et Soubrié T (dir.), *Actes du colloque "Enseigner pour apprendre en ligne"* (EPAL), Grenoble, 24-26 juin 2011. <http://w3.u-grenoble3.fr/epal/actes.htm>

Ollivier C et Puren L. (2010), *Le Web 2.0 et l'apprentissage des langues*, Maison des langues.



VVF9EPRO Professionnalisation

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

VVF9EPRO : Professionnalisation

Responsable : **Mohamed Embarki**

Intervenants : **Mohamed EMBARKI, Sophie OTHMAN, et Antoine TISSOT**

DESCRIPTION :

Cette UE à visée professionnelle décline les différentes certifications linguistiques et culturelles, sur le registre des politiques linguistiques et éducatives, dont elles constituent un des principaux leviers. Couronnement curriculaire ou certification de compétences spécifiques et/ou sectorielles, les diplômes en langues et plus particulièrement en Français Langue Etrangère constituent de véritables enjeux pour la promotion de notre langue et de notre culture dans le monde, sans oublier le rôle important qu'elles occupent dans la gestion des centres, instituts et alliances françaises et pour la coopération linguistique et éducative.

L'UE se préoccupe particulièrement de la formation d'habilitation des examinateurs-correcteurs des épreuves du DELF (Diplôme d'études en Langue Française) et du DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française).

Les certifications sont internationales et sont délivrées dans les institutions internationales de diffusion du français (Alliances françaises, instituts culturels, etc.). Ces diplômes assurent la mobilité des étudiants et l'entrée dans les études universitaires françaises des étrangers. Les centres de formation FLE à l'étranger, qui sont les principaux employeurs des étudiants diplômés en Master FLE, augmentent actuellement leur offre en certification DELF et DALF, ce qui implique un grand besoin de formateurs en FLE habilités à corriger le DELF et le DALF.

PREREQUIS :

Avoir une connaissance, même basique et sommaire de l'évaluation en langues et plus particulièrement des certifications en FLE

OBJECTIFS :

- Connaître l'ensemble des certifications proposées en Français Langue Etrangère
- Comprendre les enjeux de ces certifications pour notre politique linguistique et éducative dans le monde et en France.
- Comprendre les pratiques professionnelles de ces certifications, liées à la gestion pédagogique et administrative
- L'habilitation DELF/DALF vise une professionnalisation accrue des étudiants directement impliqués dans la réalité des certifications internationales.
- L'attractivité pédagogique de la formation FLE à Besançon s'en trouvera démultipliée
- La qualité pédagogique du master FLE repose sur le principe du développement de la recherche-action. L'habilitation fournira aux étudiants une véritable compétence évaluative qui permettra un transfert vers un besoin interne l'UFC : celui de l'accueil et de l'orientation des étudiants étrangers.
- La professionnalisation des étudiants FLE passe par une visibilité de leur parcours de formation dans leur CV. Les étudiants formés en didactique du FLE et habilités à Besançon assurent le rayonnement de l'UFC avec les partenaires internationaux que sont, en tout premier lieu, les 430 Alliances françaises dans le monde. L'intégration des formateurs FLE dans les masters permet aussi de déployer les horizons de formation des étudiants et d'envisager de développer, d'un point de vue interne, la formation de formateurs.
- L'innovation en FLE passe par le décloisonnement des pratiques et la sensibilisation de l'ensemble de ses acteurs à l'importance de leur rôle en dehors de la classe. Ce projet va donc contribuer à montrer aux étudiants l'importance de la diversification et des multiples modalités de leur formation.



VVFXCSTA Stage professionnel ou mémoire de recherche

CREDITS : 30.0 ECTS

- 2ème Semestre

VVFXCSTA : Stage professionnel ou mémoire de recherche

EST COMPOSÉ DE :

→ Stage professionnel

VVFXESTA | 30.0 ECTS | Période : 0

Enseignant : None

DESCRIPTION :

Le stage de Master 2ème année est d'une durée minimale de 12 semaines et ne peut excéder 24 semaines (924h maximum). Le stage peut se dérouler en France ou à l'étranger.

La validation du stage se fait sur la base d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance. Ce **mémoire professionnel** comporte environ 80 à 120 pages. Il est en règle générale composé de deux volumes :

- **Le volume I** est réservé à la présentation du contexte de stage ; à la problématisation de votre objet d'étude ; à une analyse didactique, argumentée et critique, de votre cadrage théorique et de la démarche méthodologique de l'outil et de son expérimentation. Le volume I est réservé également à un bilan de stage. Le volume I comporte au minimum 50 pages.

- **Le volume II** porte sur la production d'outils ou de matériel didactique conçus par l'étudiant et exploité lors du son stage, plus précisément lors de l'expérimentation. Ce volume II sera réservé à la présentation de tout le matériel pédagogique (fiches apprenants, fiches enseignant, séquences didactiques, durée, objectifs généraux et pédagogiques, consignes, déroulement des activités, supports utilisés, évaluation). Le volume II comporte environ 50 pages.

Soutenance :

Le mémoire, relu et corrigé suivant les instructions de l'encadrant, doit être impérativement rendu 15 jours avant la date de la soutenance.

Le mémoire présenté est validé par le jury en vue de la soutenance.

La date limite du dépôt du mémoire est fixée au 15 septembre de l'année universitaire en cours, délai de rigueur.

Il est possible de faire la soutenance en présentiel ou par visioconférence.



→Mémoire de recherche

VVFXEMEM | 30.0 ECTS | Période : 0

Enseignant : None

DESCRIPTION :

Le mémoire de recherche comporte environ 80 à 120 pages et est en règle générale composé de deux volumes :

- **Le volume I** porte sur le contexte de la recherche (institutionnel, social) ; la problématisation (hypothèse, état de la question, concepts-clés, objectifs) ; la démarche méthodologique adoptée (méthodes, protocole d'enquête, analyses, discussions des résultats). Le volume I comporte au minimum 50 pages.
- **Le volume II** est réservé, entre autres, aux corpus écrits (copies d'élèves ; textes de lois...) ; transcriptions ; questionnaires remplis ; documents numériques (observations de classe, vidéo ou audio, etc.). Le volume II comporte environ 50 pages.

Soutenance :

Le mémoire présenté est validé par le jury en vue de la soutenance.

La date limite du dépôt du mémoire est fixée au 15 septembre de l'année universitaire en cours, délai de rigueur.

Il est possible de faire la soutenance en présentiel ou par visioconférence.



18 CALENDRIER DES EXAMENS

18.1 Master FLE parcours PLEEN 1re année

1 - SESSION 1

17-01-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VCF7ULCI	Langues, cultures, interculturalité
10:30 - 12:30	2 h	VCF7UDFS	Diversité de la francophonie et socio-linguistique
14:00 - 16:00	2 h	VCF7UDIG	Didactique générale et didactique du FLE / S
16:30 - 18:30	2 h	VCF7UDLM	Description des langues maternelles et étrangères

16-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVF8UIPL	Introduction aux politiques linguistiques éducatives
10:15 - 12:15	2 h	VVF8UDLC	Diversité linguistique et contextes éducatifs
14:00 - 16:00	2 h	VVF8EPRE	Préprofessionnalisation
16:15 - 18:15	2 h	VVF7ELV	Langue vivante

2 - SESSION 2

22-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVF7EDIG	Didactique générale et didactique du FLE / S
10:15 - 12:15	2 h	VVF7EDLM	Description des langues maternelles et étrangères
14:00 - 16:00	2 h	VVF7EDFS	Diversité de la francophonie et socio-linguistique
16:15 - 18:15	2 h	VVF7ELCI	Langues, cultures, interculturalité

23-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVF8EDOE	Didactique de l'oral et de l'écrit
10:15 - 12:15	2 h	VVF8EDGC	Didactique de la grammaire, compétences en langue
14:00 - 16:00	2 h	VVF8UIPL	Introduction aux politiques linguistiques éducatives
16:15 - 18:15	2 h	VVF8UDLC	Diversité linguistique et contextes éducatifs



18.2 ~ Master FLE parcours PLEEN 2e année

1 - SESSION 1

22-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVF9ENTH	Notions théoriques, savoirs disciplinaires, methodo. rech.
10:15 - 12:15	2 h	VVF9UDIF	Diffusion du français dans le monde
14:00 - 16:00	2 h	VVF9UDLE	Diffusion des langues et environnements numériques
16:15 - 18:15	2 h	VVF9ULCE	Langues, cultures, espaces



19 GLOSSAIRE

A

AES : Administration Économique et Sociale

AGE : Administration et Gestion des Entreprises

ATLAS : Logiciel de gestion des centres d'examen

ANNEE SUP-FC : Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (soit un semestre) sur une année universitaire appelée « année 1 SUP-FC », donc d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante « année 2 SUP-FC » d'octobre à mai.

B

BU : Bibliothèques Universitaires

C

CAP : Centre d'Accompagnement Pédagogique

CC : Contrôle Continu

CDC : Centre de Certification

CeLaB : Centre de Langue de la Bouloie

CLA : Centre de Linguistique Appliquée

CLES : Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur

CT : Contrôle Terminal

CTU : Centre de Télé-enseignement Universitaire (centre d'enseignement à distance)

CVEC : Contribution de la Vie Étudiante et de Campus

D

DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires

DEDALE : Fil d'Ariane pour votre inscription

DM : Devoir à la Maison

DVL : Développement et Validation du Logiciel : parcours de master mention Informatique

E

EAD : Enseignement À Distance

ETP : Études Territoriales et Politiques

ENT : Environnement Numérique de Travail

ECandidat : Logiciel de candidature

EPeda : Logiciel d'inscription

EC : Éléments Constitutifs, appelées EC : sous-modules indépendants et capitalisables au sein de l'UEC dans laquelle ils s'intègrent, et de leur semestre et année universitaires. Comme les UE, les EC sont constitués d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques, et font l'objet d'une évaluation propre. Un EC ne peut appartenir qu'à une seule UEC.



ECTS : European Credit Transfer System : Chaque semestre universitaire, (correspondant à une année-SUP-FC dans le cas de la demi-vitesse), est composé d'UE et/ou d'UEC (incluant la totalité des EC qui les composent) représentant 30 crédits dits ECTS (European Credit Transfer System). Les UE, UEC et EC représentent un nombre donné de crédits ECTS, de telle manière que le nombre de crédits d'une UEC correspond à la somme des crédits de ses EC. Ainsi, pour chacun des diplômes proposés, un semestre universitaire peut être composé de 5 UE de 6 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et 2 UE de 3 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et d'1 UEC de 6 crédits constituée de 2 EC de 3 crédits, etc.

F

FIED : Fédération inter-universitaire de l'Enseignement à Distance : La FIED est une association loi 1901, créée en 1987 à l'initiative du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur pour représenter l'enseignement universitaire Français à l'international.

FLE : Français Langue Etrangère

FUP : Formations Universitaires Professionnalisantes : elles ont pour objectif de découvrir un domaine ou d'accroître une qualification au regard d'une fonction exercée, de faire évoluer un niveau de qualification en vue d'une progression de carrière, de remettre à jour et de compléter les connaissances déjà acquises. Ces formations ne sont pas diplômantes. Elles sont sanctionnées par la remise d'une attestation de fin de formation, mentionnant la ou les notes obtenues par le stagiaire s'il décide de se soumettre aux évaluations programmées. Ces formations ne donnent pas lieu à la délivrance de crédits ECTS.

FAQ : Foire Aux Questions

I

INE : Identifiant National Etudiants : il est composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres.

ITVL : Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et Systèmes : Parcours de master mention Informatique

I2A : Informatique Avancée et Applications : Parcours de master mention Informatique

M

MAFE : Management Administratif et Financier en Entreprise

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Moodle : Plateforme d'apprentissage à distance

M3C : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

P

PÉRIODE : l'année est décomposée en deux périodes : la période 1 de octobre à janvier et la période 2 de février à mai.

R

RU : Restaurant Universitaire



S

SEFOC'AL : Service de Formation Continue & Alternance

SPI : Sciences Pour l'Ingénieur

ST : Sciences et Techniques

SUP-FC : Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification

T

TOEIC : Test of English for International Communication

TP : Travaux pratiques

TD : Travaux dirigés

U

UE : Unités d'Enseignement : modules indépendants et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires. Elles sont constituées d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Elles font l'objet d'une évaluation propre.

UEC : Unités d'Enseignement Constituées : UE abstraites dans le sens où elles sont indépendantes et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires, mais elles ne proposent pas d'activités de cours et ne font donc pas l'objet d'une évaluation propre. En fait, les UEC sont simplement formées par l'agrégat de sous-modules, appelés éléments constitutifs.

UFC : Université de Franche-Comté

V

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

VES : Validation des Etudes Supérieures

VAPP : Validation des Acquis Professionnels et Personnels

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT TROUVER DES INFORMATIONS
SUR NOTRE SITE INTERNET :

<https://sup-fc.univ-fcomte.fr>

ET SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX
FACEBOOK, LINKEDIN ET TWITTER

